

**OFFRE EXCEPTIONNELLE - STOCK LIMITE**

ORDINATEUR de BUREAU + IMPRIMANTE COULEUR OFIS

IT Services People You trust  
01 600 00 00

**185 500 FCFA**

# LA SEMAINE AFRICAINE

[www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net)



N° 3345 du Mardi 26 Novembre 2013 - 61<sup>ème</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 350 F.CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Archidiocèse de Brazzaville

## Clôture de l'année de la foi et profession solennelle de 1113 chrétiens



Mgr Anatole Milandou fait porter la médaille à un chrétien. (P.13)

Ohada (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires)

## La cour commune de justice et d'arbitrage a tenu une audience foraine à Brazzaville

(P.7)

Point de vue

## Redéfinir les missions du Conseil économique et social et œuvrer à sa reconnaissance

(P.15)

Tribune Libre

## Proposition de chronogramme, pour réussir l'année de l'éducation, une des priorités du gouvernement en 2014

(P.6)

U.a (Union africaine)



## Jean-Marie Michel Mokoko nommé chef de la Misca, en Centrafrique

(P.3)

Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des petites, moyennes entreprises, et de l'artisanat

## «Les objectifs du Challenge entrepreneurial apportent une touche particulière, pour développer un tissu toujours plus dense de P.m.e»

(P.5)



ARPCE (Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques)

## Le nouveau siège, un immeuble ultra-moderne, inauguré à Brazzaville!

(P.9)





**BUROTOP IRIS**  
Non seulement la meilleure qualité  
mais en plus le moins cher au Congo !

**Multiprise APC**  
parafoudre parasurtenseur  
à **9.900** FCFA HT

**Clé USB 8 Go**  
à **3.900** FCFA HT

**Cartouche HP 122**  
à **7.500** FCFA HT

et bien d'autres produits  
à des prix défilants toute concurrence !

[www.burotop.com](http://www.burotop.com)

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60  
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

\*Prix HT, paiement au comptant ne concerne pas les clients à terme, dans la limite de 1 pièce par client.

**BUROTOP IRIS**  
[www.burotop.com](http://www.burotop.com)

**Ordinateur portable HP COMPAQ**

- Processeur Intel Dual Core à 2.4 GHz
- Mémoire RAM 4 Go
- Disque dur de 500 Go
- Ecran panoramique 15.6"
- Garantie 1 an

**+ 1 sac offert**

**225.000** FCFA HT

Prix HT, paiement au comptant, ne concerne pas les clients à terme, dans la limite de 1 pièce par client.

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60  
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

**TerraTech**  
Le monde de l'informatique

**Acer Aspire E1-530**  
Intel® Processeur 1.8GHz  
Ecran HD Led 15.6  
2GB DDR3 Memoire  
500GB Disque Dur  
6-Cell Li-ion Battery

**235.000 H.T**

Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S  
Rond Point City – Rez-Chaussée. Congo-Brazzaville  
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434  
Email: info@terratech-cg.com

**1 AN** GARANTIE

**Le Programme neuf  
LES SYLPHYDES à Brazzaville,  
République du Congo**

La Résidence « Les Sylphides » bénéficie d'un emplacement à la fois sécurisé, très pratique, et au calme, à proximité immédiate de la Présidence de la République, du marché du Plateau centre ville, des commerces, d'une pharmacie, des établissements scolaires, et des principaux services publics.

Les déplacements sont facilités grâce à la proximité de deux artères majeures reliant l'aéroport de Maya Maya au centre ville de Brazzaville.

Déclinés du 3 au 4 pièces allant de 100 m<sup>2</sup> à 130 m<sup>2</sup>, les appartements s'ouvrent sur une terrasse surplombant un jardin. Dans le hall, un sas sécurisé par un digicode contrôle l'accès aux étages. Les appartements sont distribués à partir du premier étage, le sous-sol et le rez-de-chaussée étant dévolus à des parkings individuels. Chaque appartement dispose de 2 parkings privés. Le parking est accessible à partir de la rue grâce à une porte coulissante gérée par une télécommande.

L'immeuble de six étages comporte un ascenseur desservant tous les étages et toutes les commodités nécessaires au Congo (bâche à eau, surpresseurs, groupe électrogène, gardiennage 24h/24, syndic de copropriété...)

Quartier résidentiel - Immeuble de grand standing - Vente en VEFA.  
Appartements 3 et 4 pièces

**Contacts: GESTRIM OCEAN BRAZZAVILLE**  
Téléphone: (+242) 06 639 68 83 / (+242) 05 721 62 25  
e-mail: contact\_bzv@gestrimocean.com  
commercial\_bzv@gestrimocean.com  
Lun - ven: 8h - 12h / 15h - 18h  
Sam: 8h - 13h



U.a (Union africaine)

## Jean-Marie Michel Mokoko nommé chef de la Misca, en Centrafrique

L'officier général congolais à la retraite, le général de division Jean-Marie Michel Mokoko, a été nommé, le 22 novembre 2013, par la présidente de la commission de l'U.a (Union africaine), le Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, comme représentant spécial de l'Union africaine en République Centrafricaine (RCA) et chef de la Misca (Mission internationale de soutien à la Centrafrique) sous conduite africaine. D'autres officiers ont été nommés en même temps. Il s'agit du général de brigade Martin Tumenta Chomu, de la République du Cameroun, nommé Commandant de la composante militaire de la Misca, du colonel de gendarmerie Patrice Ostangue Bengone, de la République Gabonaise, nommé chef de la composante police de la Misca et du commissaire principal de police Don Deogracias Ndong Nguema, de la Guinée Equatoriale, nommé adjoint au chef de la composante de police.



Le général de division Jean-Marie Michel Mokoko.

Les nominations à la tête de la Misca sont intervenues après consultation de la présidente de la Commission de l'Union africaine avec la C.e.e.a.c (Commission économique des Etats d'Afrique centrale), car les deux institutions «travaillent étroitement ensemble, en vue d'assurer une transition réussie entre la Mission de consolidation de la paix de la C.e.e.a.c en RCA (Micopax) et la Misca». Né le 19 mars 1947, à Mossaka (dans l'actuel département de la Cuvette), Jean-Marie Michel Mokoko a embrassé la carrière militaire, en commençant par l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc de Brazzaville. Après son admission au concours, il est élève-officier, de 1970 à 1972, de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr-Quoëtquidan (France), promotion «n°157 général De Gaulle». Il est diplômé non seulement de Saint-Cyr, mais aussi de l'école d'application du génie d'Angers et de l'école d'état-major de Compiègne. Doté d'une solide formation, il occupera, successivement, plusieurs hautes fonctions au sein de l'armée congolaise: directeur central du génie du 3<sup>ème</sup>

Régiment d'infanterie motorisée et de l'armée de terre; chef de corps de l'infanterie; commandant de la zone autonome de Brazzaville (Zab), chef d'Etat-major général adjoint, chef d'Etat-major général à partir de 1987, succédant au colonel Emmanuel Elenga. En 1990, il est nommé au grade de général de brigade. Officier acquis à la cause de la paix, il permettra la tenue sans heurts, à Brazzaville, en 1991, de la Conférence nationale souveraine, en maintenant l'armée dans une position de neutralité, au grand dam des officiers et responsables politiques radicaux du régime du parti unique, qui voulaient que l'armée intervienne pour mettre un coup d'arrêt à cette dynamique populaire qui entraînait le pays vers l'ouverture démocratique. Devant les contradictions qui gagnent la vie politique nationale, après l'élection en juillet 1992 du président Pascal Lissouba, il prend l'initiative de forcer la classe politique à trouver une solution consensuelle pour sortir de la crise politique qui menace de dégénérer en guerre civile, en enfermant, le mercredi 2 décembre 1992, au palais des congrès, les princi-

aux responsables politiques de la majorité et de l'opposition, tandis que l'armée est déployée aux alentours. Ils ne pouvaient pas sortir de là sans trouver de solution à la crise politique. Parmi les décisions issues de ce conclave, la formation d'un gouvernement d'union nationale, dont le premier ministre sera Claude-Antoine Da Costa. Mais, entré en contradiction avec le président Pascal Lissouba, le général Mokoko démissionne de son poste de chef d'Etat-major général, le 18 juillet 1993 et, craignant pour sa vie, il s'exile, volontairement, en France. Derrière lui, le pire qu'on craignait se produira. Les premières violences armées de l'ère démocratique éclatent à Brazzaville, en novembre 1993, faisant plus de trois mille morts, en trois mois. En 1996, le général Mokoko publie, en France, un livre, «Congo: Le temps du devoir», qui marque son entrée en politique. Il crée même un parti politique, le M.r.c (Mouvement pour la réconciliation des Con-

golais), mais qui fera long feu. Saint-Cyrien dans l'âme, il ne s'engagera pas dans les violences armées qui secouent le pays, en 1997. «Le général Mokoko a une longue et riche expérience dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il a, notamment, occupé les fonctions de chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises, entre 1987 et 1993, et celle de conseiller à la paix et à la sécurité du président de la République du Congo. Il a, en outre, été représentant spécial du président en exercice de l'Union africaine pour la Côte d'Ivoire, pour la période 2006-2007», rappelle le communiqué de la commission de l'Union africaine. Jusqu'à sa nomination, le général Mokoko occupait la fonction d'adjoint au haut représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel. Il prend ses nouvelles fonctions, le 19 décembre 2013.

Joël NSONI

16<sup>ème</sup> concours d'agrégation des sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion du Cames

## 45 candidats déclarés admis, dont 4 Congolais

Les rideaux sont tombés sur le 16<sup>ème</sup> concours d'agrégation des sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion du Cames (Conseil africain et Malgache pour l'enseignement supérieur) qui s'est déroulé du 11 au 20 novembre 2013, au Ministère des affaires étrangères et de la coopération, à Brazzaville. C'est le ministre de l'enseignement supérieur, Georges Moyen, qui en a présidé la cérémonie de clôture, en présence d'éminentes personnalités du monde politique, académique, culturel et diplomatique. Ce concours a accouché des résultats satisfaisants, selon le jury. Sur 120 candidats présentés aux différentes épreuves, 45 ont été déclarés admis dont quatre Congolais, soit un pourcentage de 36,29%. 12 candidats ont été portés au rang de maîtres assistants.



Le présidium à la clôture des travaux.



Le ministre Georges Moyen remettant le diplôme à la Congolaise Delphine Edith Adouki.

Dans l'ensemble, il y a eu un taux de progression de 6% par rapport au 15<sup>ème</sup> concours tenu en 2011, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, qui avait eu un pourcentage de 28,69%. Sur 25 candidats présentés en droit privé, 9 ont été déclarés maîtres de conférences agréés; 3 promus sur 7 en sciences politiques; 9 admis sur les 27 candidats en droit public; 3 admis sur 8 inscrits en sciences politiques; 2 sur 4 présentés en histoire des institutions et 9 sur 19 candidats en sciences économiques et 9 sur 19 candidats en sciences de gestion.

Sur les 8 candidats présentés par l'Université Marien Nguabi du Congo, 4 ont été admis au rang de maîtres de conférences agréés, dont deux en sciences économiques (Antoine Ngakosso et Mathias Marie Adrien Ndinga), 1 en sciences juridiques (Delphine Edith Adouki) et 1 en sciences de gestion (Serge Didier Lenga). Ce qui donne un pourcentage de 50% de réussite, pour l'Université Marien Nguabi. Le prix du meilleur lauréat a été décerné au Camerounais Yves Paul Mangène, par rapport à sa contribution au rayonnement scientifique en Afrique.

L'autre phase de la cérémonie était consacrée à la récompense des efforts de neuf enseignants et chercheurs de l'Université Marien Nguabi. Sept d'entre eux ont été élevés au grade de chevalier dans l'Ordre international des palmes académiques: Charles Zacharie Bowao, Louis Bakabadio, Jean Rosaire Ibara, Dominique Nganga, Eugène Okassa, Jean-Pierre Taty, Joseph Mabandza et Armand Moyikoua. Louis Joseph Pangui, quant à lui, a été élevé au grade d'officier. Depuis sa création, en 2002, à Abidjan (Côte d'Ivoire), l'O.i.p.a a déjà promu 304 chevaliers, 75 officiers, 23 commandeurs et 17 grands-croix.

D'après le Pr Armand Moyikoua, recteur de l'Université Marien Nguabi, c'est depuis 1991 que le Congo avait obtenu un maître de conférences agrégé en sciences économiques. En sciences juridiques, c'est en 2009 et en sciences de gestion, en 2013.

Le Pr Koffi Ahadzi-Nonou, président général des jurys, a de son côté, relevé que les résultats du concours, bien que faibles, reflétaient le niveau des candidats et l'agrégation n'est pas une fin en soi. Dans son mot de clôture, le ministre Georges Moyen a souligné que l'Université Marien Nguabi a réussi, une fois de plus, la gageure de mener à bon port ce concours d'agrégation. La prochaine session du Cames se tiendra en 2015, à Cotonou (Bénin). Créée en 1968, à Niamey (Niger), le Cames compte 19 pays d'Afrique et de Madagascar et a pour missions, notamment, d'harmoniser les politiques d'enseignement supérieur et de recherches des Etats membres, de promouvoir et favoriser la compréhension et la solidarité entre les Etats membres.

Alain Patrick MASSAMBA

M.c.d.d.i (Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral)

## Guy-Brice Parfait Kolelas a rappelé ce qu'est la philosophie du développement intégral

Le secrétaire général du M.c.d.d.i, chef du parti, Guy-Brice Parfait Kolelas, actuel ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, a saisi l'opportunité de l'intronisation des membres du bureau exécutif départemental et des comités d'arrondissement de Brazzaville, dimanche 24 novembre 2013, à l'hôtel de ville de Brazzaville, pour démontrer le dynamisme de son parti. Il a, pour cela, donné rendez-vous aux militants et sympathisants, pour un méga-meeting, le dimanche 8 décembre prochain, à la place Bernard Kolélas, au centre sportif de Makélékélé, dans le premier arrondissement de la ville-capitale. Dans son discours, il a rappelé les fondements de la philosophie du développement intégral.

Le bureau exécutif départemental de Brazzaville du M.c.d.d.i, qui compte douze membres, est dirigé par Jean-Marie Ibatta, en qualité de secrétaire général. Les secrétaires généraux des comités d'arrondissement sont: Robert Bouentoussa (Makélékélé), Léonard Moundou (Bacongo), Jean Nkouka (Poto-Poto), Honoré Ntsieté (Moungali), Albert Bahoumina (Ouénzé), Emile Okondzi (Talangai), Jules Benano (Mfilou), Antoine Malonga (Madibou), Gaston Nkouka (Djiri). Des commissions de discipline et de contrôle (C.d.c) de six membres ont été mises sur pied.

La cérémonie, animée par des groupes folkloriques et l'artiste musicien Clotaire Kimbolo «Douley», s'est déroulée en présence des membres du bureau exécutif national du

M.c.d.d.i et des responsables d'autres partis, comme Gerald Bambi Goma (U.r.d.c), Sylvain Ngoma, président fédéral U.d.r-Mwinda de Brazzaville, Dieu-donné Kouloukiabonga (Club 2002 P.u.r). Les militants étaient mobilisés en grand nombre. On pouvait lire sur les banderoles: «M.c.d.d.i: l'âme du peuple». L'arrivée du secrétaire général, Guy-Brice Parfait Kolelas, a été saluée par un tonnerre d'applaudissements. Le chef du M.c.d.d.i s'est révélé comme grand chanteur. Il a enthousiasmé la salle, en entonnant une chanson et lancé des slogans du terroir. Expliquant le bien-fondé de cette cérémonie, le député Philibert Malonga, secrétaire chargé de l'organisation et de la mobilisation, a expliqué que «la mise en place des organes dirigeants est l'aboutissement



Guy-Brice Parfait Kolelas.

d'une campagne de restructuration et de redynamisation menée en partant de la base». De même, les organisations affiliées au parti, c'est-à-dire la J.m.c.d.d.i (Jeunesse), l'O.f.d.i (l'organisation des femmes), et l'O.n.s.d.i (regroupant les sages) ont vu leurs instances restructurées. «Le travail abattu en silence, mais avec méthode, a donné des résultats escomptés. Désormais, on peut réunir plus de sept mille responsables intermédiaires et de base figurant dans le fichier central du parti», a-t-il dit. Dans son discours, Guy-Brice Parfait Kolelas a, tout d'abord, encouragé les nouvelles équipes installées. «Les difficultés,

vous les rencontrerez, mais soyez-en sûr, pour les relever, nous les relèverons ensemble». Puis, il s'est lancé dans la défense de la vision de son parti: «La philosophie du développement intégral, telle que pensée par Bernard Kolelas, concerne l'homme total au service de la société. Elle s'interdit de chosifier l'homme; elle respecte l'autre; elle n'injurie pas l'autre. Elle s'interdit tout enrichissement illicite; elle s'interdit l'achat de conscience; elle se donne le devoir de ramener l'homme aux vrais valeurs sociétales; elle met en accusation l'arrogance, le mensonge, la convoitise. Elle tord le cou à l'intolérance, à l'ethnocentrisme; elle participe, par ses actions, à l'émancipation des hommes. Elle tend la main à la famille élargie, au sens du partage, elle plonge ses racines dans le «kimountou», l'humanisme. Voilà ce qu'est le développement intégral que vous êtes appelés à faire vivre dans les quartiers et dans les zones de Brazzaville. D'aucuns vous diront que nous sommes une boutique familiale. Mais, la boutique familiale, que nous acceptons, les a fait grossir. Elle leur a donné tout ce qu'ils possèdent. Cette boutique est la nôtre, nous la revendiquerons».

Pascal-Azad DOKO



## AVIS DE RECRUTEMENT

L'Union Nationale des Travailleurs Retraités de la Santé et des Affaires Sociales (UNATRESAS) a bénéficié d'un don de la Fondation MTN Congo pour le financement du projet «Centre Médico-social Jaune pour Retraités et Personnes du 3<sup>e</sup> âge». Une partie de ces fonds est destinée à la couverture des frais du personnel. A ce titre, en prévision du démarrage prochain des activités du CMS, l'UNATRESAS procède au recrutement du personnel à divers postes. Il s'agit de:

Poste	Nbre	Poste	Nbre
Médecin consultant	1	Gestionnaire de stocks	1
Sage-femme	2	Agent de dispensation	1
Assistante sociale	1	Secrétaire-Caissier	2
Infirmiers	2	Technicien supérieur de laboratoire	1
Agent d'accueil (Clercs)	2	Technicien qualifié de laboratoire	1
Nombre total: 14			

Lieu de travail: Brazzaville

Conditions pour postuler:

Les pièces ci-après sont à fournir:

- Lettre de motivation (indiquant l'intitulé du poste à pourvoir)
  - Curriculum Vitae avec photo format identité et indiquant l'identité complète du candidat
  - Trois (03) références de personnes connaissant le caractère et les qualifications du postulant;
  - Un extrait d'acte de naissance ou toute pièce d'état civil en tenant lieu;
  - Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois;
  - Un certificat de nationalité;
  - Un certificat médical d'aptitude à la fonction délivré par les autorités compétentes en la matière en République du Congo;
  - Les certificats et attestations de travail délivrés par les anciens employeurs, si disponibles;
  - Les photocopies légalisées des diplômes ou attestations;
- Toute déclaration mensongère ou falsification de documents disqualifiera le candidat pour cette offre.

Adresse de dépôt de candidatures et date limite

Les personnes intéressées par cette offre sont priées de faire parvenir leur dossier complet de candidature sous pli fermé avec mention «Avis de recrutement au poste de.....»), au plus tard le 06 décembre 2013 à 13 heures au Siège du Centre Médico-social Jaune pour Retraités et Personnes du 3<sup>e</sup> âge, situé dans l'enceinte de la Direction du Service d'Hygiène, route de la Morgue municipale de Brazzaville, derrière les Sapeurs pompiers

NB: Les personnes intéressées sont priées de passer consulter ou retirer les Termes de références (TDR) complets des postes au siège du Centre Médico-social à l'adresse ci-dessus indiquée:

Contacts: 06 650 77 87/06 931 01 07

Fait à Brazzaville, le 20 novembre 2013

M. Martin MIANTOUDILA  
Président de l'UNATRESAS



BJ pick up



Mini-bus



Chargeur



BJ station wagon

Kely's

LOUEUR PROFESSIONNEL  
DE VÉHICULES 4X4 ET ENGIN TP

Réservez dès maintenant au  
+242 06 500 00 11/ 06 500 00 12  
contact@kelysauto.com / kelysauto@gmail.com

Adresse : 1130 Avenue Loutassi au croisement avec la rue Mayombe  
Plateau des 15 ans / Brazzaville Congo

DES VÉHICULES QUI VOUS EMMÈNENT PARTOUT

# 1 MILLION DE PASSAGERS À BRAZZAVILLE

Les aéroports du Congo (AERCO) en partenariat avec les compagnies aériennes célèbrent, ce Mercredi 27 Novembre 2013, à l'aéroport Maya-Maya,

*le jour du Millionième passager*

de l'année, une première dans l'histoire de la plateforme aéroportuaire de Brazzaville.

Cette performance est le résultat, d'une part des efforts d'investissements réalisés par l'Etat Congolais dans l'amélioration des infrastructures aéroportuaires, et d'autre part, par la gestion rigoureuse, professionnelle et moderne de ce patrimoine par AERCO le Gestionnaire des aéroports de Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo.

En partenariat avec les compagnies aériennes basées à Brazzaville, AERCO a choisi de célébrer le jour du millionième passager. Cet effort collectif de fédérer l'ensemble des acteurs de la plateforme est au cœur de la stratégie d'AERCO, afin d'améliorer au quotidien l'expérience du client, pour lui garantir un environnement aéroportuaire propre et sécurisé, lui offrir des services adaptés et de qualité afin de contribuer au développement du transport aérien au Congo.

MIKHAEL'S  
HOTEL



Franchir le cap du millionième passager démontre la bonne croissance du trafic aérien au Congo et fait de l'aéroport Maya-Maya une référence en Afrique Centrale. Pour célébrer cet événement, les compagnies aériennes sélectionneront un passager à qui elles offriront un accueil particulier et bien d'autres surprises.



Aéroports du Congo



Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des petites, moyennes entreprises, et de l'artisanat

## «Les objectifs du Challenge entrepreneurial apportent une touche particulière, pour développer un tissu toujours plus dense de P.m.e»

Le Rice (Réseau international des Congolais de l'extérieur) a organisé, du 21 au 23 novembre 2013, à Brazzaville, la toute première édition du «Challenge entrepreneurial du bassin du Congo». Objectif: encourager le développement de l'entrepreneuriat local. La cérémonie était présidée par Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des petites, moyennes entreprises, et de l'artisanat, qui, dans l'interview ci-après, revient sur l'importance de cet événement, dans la promotion de l'entrepreneuriat au Congo.

\* Madame la ministre, en votre qualité de ministre en charge du secteur des P.m.e-P.m.i, comment appréciez-vous l'initiative du Rice, qui vient d'organiser à Brazzaville, le challenge entrepreneurial du bassin du Congo?

\*\* Dès notre premier échange, j'ai pleinement exprimé mon adhésion à l'initiative du Rice, parce qu'elle s'inscrit dans la droite ligne de l'action du Ministère, en faveur de la promotion de l'esprit entrepreneurial et la culture managériale. Cette initiative contribue, à côté d'autres apports, à l'exécution d'une des missions cardinales qui nous a été prescrites par Son Excellence Monsieur le Président de la République Denis Sassou Nguesso, à la tête du Ministère en charge des petites et moyennes entreprises (P.m.e). Il s'agit de fédérer toutes les actions et initiatives, de mobiliser toutes les énergies possibles et toutes les ressources disponibles, en vue de créer, développer et pérenniser un tissu toujours plus dense des P.m.e formelles et en capacité d'agir comme vecteur de progrès dans la lutte contre le chômage et la pauvreté, tout en s'affirmant comme socle de la diversification et seuil de l'industrialisation de l'économie congolaise.

Dans ce contexte, les objectifs du Challenge entrepreneurial apportent une touche particulière bénéfique, à plus d'un titre. D'abord, en s'intéressant aux foisonnantes et dynamiques initiatives évoluant dans l'informel, pour les amener à se structurer. Ensuite et surtout, en faisant appel aux savoir-faire et aux capacités de financement de nos diasporas.

\* Quelle est aujourd'hui la situation des P.m.e-P.m.i dans notre pays et quelles sont les perspectives et les défis à relever pour promouvoir ce secteur?

\*\* La situation des P.m.e-P.m.i se résume, aujourd'hui, dans notre pays, par le vide à combler du «chaînon manquant», entre quelques dizaines de grandes entreprises et la multitude de micro et très petites entreprises, généralement de survie, sans perspectives de croissance et donc d'un impact quasi nul dans les performances de l'économie nationale, sauf, il faut aussi le reconnaître, leur mérite «d'huiler» certains mécanismes et pallier quelques insuffisances de l'économie moderne.

Pour sortir nos P.m.e-P.m.i de cette terrible situation, notre premier défi est d'impulser l'esprit d'entreprise, tant il existe des opportunités insoupçonnées d'entreprendre dans tous les secteurs. Le deuxième défi est l'absolue nécessité de formation professionnelle, technique, technologique, mais aussi managériale, en adéquation avec les exigences d'une éco-

nomie tournée vers l'avenir et l'extérieur où le gagnant doit faire montre des compétences et capacités avérées, pour affronter, victorieusement, la compétitivité.

Le troisième défi a trait à la création des conditions d'amélioration de la rentabilité des activités économiques par le biais, notamment de la réduction des coûts de facteurs comme: l'accès à l'eau et l'énergie, la multi-nodalité des transports, etc.

Le quatrième, enfin, et non des moindres, est la disponibilité d'une offre des services non financiers, mais surtout financiers, variée, évolutive et adaptée aux contraintes d'exploitation des P.m.e-P.m.i.

\* A travers l'organisation du challenge entrepreneurial, la diaspora congolaise veut jeter les bases de l'émergence des P.m.e-P.m.i. Comment le gouvernement entend-il l'accompagner pour attirer les investisseurs?

\*\* Nous n'en sommes pas au coup d'essai dans l'accompagnement et le soutien de telles initiatives de la diaspora, même si ce Challenge entrepreneurial a une connotation particulière! Conscient des capacités de notre diaspora, j'ai organisé, en 2008, à Paris, en France, une rencontre pour l'inviter à participer à l'effort national de progrès social et de développement. Le résultat fut quelques démarches plutôt individuelles dont certaines se sont concrétisées en unités de production. Aujourd'hui, je travaille avec plus d'aisance, car l'Association Rice est structurée et bénéficie de soutiens qui rendent son intervention mieux articulée et, par voie de conséquence, notre accompagnement mieux élaboré et mieux ciblé. Pour moi, hier comme aujourd'hui et demain, la diaspora congolaise, regroupée au sein du Rice ou en dehors, constitue un acteur méritant toute l'attention du gouvernement, pour augmenter le taux et améliorer le portefeuille des investissements, dont le Congo a besoin pour atteindre ses objectifs de croissance et de développement. Le gouvernement reste à l'écoute et disponible à souhait à cet effet.

\* Le Congo s'active à diversifier son économie fortement dépendante du pétrole. Comment les P.m.e-P.m.i peuvent-elles contribuer au développement économique, quand on sait que le financement de ce secteur reste encore un réel problème, en dépit de quelques initiatives annoncées?

\*\* La problématique du financement des P.m.e-P.m.i reste, effectivement, au centre des préoccupations, sinon des soucis permanents que nous partageons d'ailleurs avec le reste du monde, car elle est d'actualité tant dans les pays industria-



Yvonne Adélaïde Mougany (Ph. d'archives).

lisés que dans les nôtres en voie développement, en passant par les nations émergentes. De fait, au niveau international, un nombre élevé de réunions, colloques, séminaires et autres ateliers se penchent sur la question, pour y apporter des solutions qui marchent. Au Congo, je peux citer le programme d'appui à la consolidation des établissements de micro-finance, le renforcement des règles prudentielles de la Cobac vis-à-vis du système bancaire réformé avec succès, l'institution des fonds dédiés tels que les projets du fonds d'appui à coûts partagés (F.a.c.p), du chèque service ou encore celui en cours d'établissement du fonds d'impulsion économique, de garantie et d'accompagnement des P.m.e et de l'artisanat.

La disponibilité de ressources, quelles qu'elles puissent-elles être, ne saurait constituer le seul facteur de réussite. Plusieurs autres facteurs, macro et micro-économiques, comportementaux et carrément sociétaux comme la culture de remboursement et d'utilisation à bon escient du prêt, pour ne citer que cela, doivent être pris en ligne de compte, pour donner une réponse efficiente à la demande de financement des P.m.e-P.m.i. Avec nos partenaires techniques et financiers, nationaux et internationaux, nous n'avons de cesse de rechercher les approches les plus appropriées pour y faire face dans les meilleures conditions possibles.

\* Quelles sont les mécanismes envisagés par votre département pour favoriser des joint-ventures entre P.m.e-P.m.i avec les grandes entreprises?

\*\* Nous avons, présentement, trois principaux mécanismes, pour impulser une dynamique nouvelle aux relations et synergies entre les grandes entreprises et les P.m.e-P.m.i. Il y a d'abord, l'expérience certes encore presque pilote, mais bien réussie de l'Association Pointe-Noire Industrielle. Puis, dans le cadre de l'exécution de la politique nationale de développement des P.m.e et de l'artisanat, nous avons en chantier le projet mené en commun avec l'Onudi, d'opérationnalisation d'une bourse de sous-traitance et de partenariat d'entreprise ayant pour vocation de mettre en relation et en correspondance la demande des grandes entreprises donneuses d'ordres et les P.m.e/P.m.i receveuses et exécutrices desdits ordres. Ce mécanisme sera une réalité courant 2014, selon nos prévisions. Enfin, nous venons d'entamer une démarche simi-

laire dans le cadre de l'amélioration du «contenu local» de l'activité économique nationale. Le concept mis en œuvre à partir des travaux de développement du gisement de Moho Nord par Total E&P Congo, consiste à confier une part de plus en plus importante, au fur et à mesure du développement de leurs compétences, des activités externalisables dans l'objectif de renforcer les capacités des ressources humaines et techniques nationales. En somme, il s'agit d'amener de plus en plus nos capacités nationales à un niveau compatible avec le développement projeté du pays en général, et en particulier à moyenne échéance, avec les exigences de l'émergence d'ici à l'horizon 2025.

\* Le dernier rapport de la Banque mondiale sur le climat des affaires a, une fois de plus, donné la preuve que les contraintes administratives sont bien loin de favoriser le développement de l'investissement privé au Congo, malgré les opportunités qu'offrent les différents secteurs. Votre commentaire à ce sujet?

\*\* Oui, je sais que la «glissade» du Congo dans le dernier classement de «Doing Business» fait polémique, pour ne pas dire une occasion -inespérée pour certains- sur l'action du gouvernement. Mais, je suis d'avis que le pays a été victime à la fois de la non prise en compte totale des réformes en cours, entre autres, sur la procédure de création d'entreprise en 48 heures, tout comme certainement du délai tardif de collecte et de transmission des informations. A ma connaissance, leur meilleure inclusion dans la grille de classement devrait aboutir à une position en amélioration nette, dès la prochaine édition. Ceci étant, sans vouloir ni dédouaner le pays, ni encore moins ajouter de l'huile sur le feu des interrogations idéologiques qui seraient rattachées à ces «notations», je voudrais rappeler que le plus important et le plus prioritaire est au moins de maintenir, sinon d'améliorer l'attractivité du pays par la paix, la sécurité juridique et judiciaire, la fiscalité, la garantie d'un certain seuil de rentabilité, entre autres pour booster l'investissement privé national ou étranger direct. C'est à ce quoi, sans ménager les efforts, s'attèle chaque jour le gouvernement, sous la très haute direction de Monsieur le président de la République,

(Suite en page 6)

Lutte contre la malnutrition

## A Brazzaville est né le réseau des parlementaires «champions de la nutrition»

Du 12 au 14 novembre 2013, une trentaine des parlementaires (députés et sénateurs) engagés dans les secteurs sociaux, venus du Cameroun, de la République islamique de Mauritanie, du Cap vert, du Tchad, de la RD Congo, de l'Angola, du Niger, du Burkina Faso, de la République centrafricaine et du Congo, étaient en atelier de formation sur la nutrition, à Brazzaville. Cet atelier a permis à ces derniers de mener des réflexions, en vue de relever le défi pour réduire la sous-nutrition en Afrique. Conscient de la problématique de la malnutrition, les participants ont pris deux résolutions: la création du réseau des parlementaires d'Afrique de l'Ouest et du Centre sur la malnutrition et la mise en place des réseaux parlementaires nationaux.

Organisés par le bureau régional de l'Unicef pour l'Afrique de l'Ouest et du centre, basé à Dakar, et le groupe régional nutrition, l'atelier a permis aux participants d'acquiescer des connaissances sur la gravité du phénomène de la malnutrition et ses conséquences sur le développement humain et économique des pays. Les parlementaires africains ont ainsi pu mesurer l'importance de leurs rôles et responsabilités dans la lutte contre ce fléau, ainsi que les techniques d'information et de communication leur permettant d'être à l'écoute



Philomène Fouty-Soungou.



Les parlementaires pendant les travaux.

de leur électorat. «Le défi de la réduction, voire de l'éradication de la sous-nutrition est une question transversale qui exige une synergie entre les différents acteurs concernés. Les parlementaires, qui ont la double mission de légiférer sur toutes les questions de vie et de contrôler l'action de l'exécutif, constituent des acteurs de premier ordre dont l'implication et l'engagement dans ce combat est essentiel», a déclaré Philomène Fouty-Soungou, première secrétaire du sénat, à l'ouverture de l'atelier. Par ailleurs, celle-ci a fait savoir que chaque année en Afrique de l'Ouest et du centre, on enregistre plus d'un million de décès dus à la malnutrition chronique. C'est donc le principal facteur de risque de mortalité et de morbidité chez les enfants de moins de 5 ans. «Le développement harmonieux de tous les enfants dépend de la qualité de la nutrition reçue depuis leur conception. La malnutrition est l'une des causes des faibles performances scolaires, ayant des répercussions négatives sur les futurs rendements multiformes de l'enfant et portant sur sa contribution au rayonnement socioprofessionnel de son pays», a-t-elle dit.

Pour sa part, Aloys Kamuragiye, représentant de l'Unicef au Congo, a invité les représentants des deux chambres parlementaires à réfléchir sur la manière d'intégrer la lutte contre la malnutrition dans toute la chaîne décisionnelle. En outre, il les a exhortés à devenir des «champions» de la visibilité et de l'accroissement du budget nécessaire consacré à la lutte contre ce fléau, dans le but de relever le défi de la lutte contre la malnutrition.

Après plusieurs présentations en session plénière, suivies des débats et des travaux de groupe, les parlementaires ont pris deux résolutions, à savoir: la création du réseau des parlementaires d'Afrique de l'Ouest et du centre sur la malnutrition et la mise en place des réseaux parlementaires nationaux. La finalité étant d'éradiquer la malnutrition dans la région. Ils ont, en outre, mis en place un bureau provisoire du réseau des parlementaires «Champions de la nutrition» de cinq membres, au niveau régional, dirigé par le Nigérien Seydou Bakary et secondé par la Congolaise Philomène Fouty-Soungou.

Rappelons que les parlementaires de la région présents à la Conférence internationale contre la malnutrition infantile de Paris, tenue en mai dernier, s'étaient engagés, entre autres, à accroître les efforts pour renforcer le leadership de haut niveau pour lutter contre la malnutrition; faire de la lutte contre la malnutrition, une priorité régionale et continentale et plaider pour l'augmentation des ressources domestiques allouées à la nutrition.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE



**Le pont sur la Djiri menacé d'effondrement**

Le pont qui enjambe la rivière Djiri, sur la deuxième sortie Nord de Brazzaville, a été construit il y a à peine quatre ans. Maintenant, il serait menacé d'effondrement. Et pour cause, il est parsemé de gros nids de poule et de grosses fissures qui lézardent sa structure. L'ouvrage est pourtant construit en béton armé. Si l'on ne se dépêche pas de colmater ces fissures et de réfectionner convenablement l'ouvrage, le trafic automobile risque d'être, inévitablement, interrompu sur cet axe routier, qui désenclave une grande partie de l'arrondissement de Djiri Manianga.

**Itsali: un quartier sinistré à Brazzaville**

Les pluies de la semaine dernière ont laissé impuissants et désespérés les habitants d'Itsali, un quartier érigé sur une colline de Mfilou, le septième arrondissement de Brazzaville. Faute de canalisation, les eaux de pluie ont transformé les rues de ce quartier, notamment l'avenue des Pylônes, en torrent impétueux, réveillant au passage un ravin momentanément endormi, lequel a englouti plusieurs maisons. Un pylône électrique de haute tension s'est écroulé, aussi, dans ce ravin, vendredi 22 novembre 2013. Le même jour, un enfant de 7 ans revenant de l'école a été emporté par les eaux en furie. Jusqu'à dimanche 24 novembre, son corps n'a pas été retrouvé, sans doute est-il enseveli dans le sable du ravin de l'avenue des Pylônes. Un autre enfant, mais plus âgé, et une femme ont subi le même sort, mais ils ont été repêchés dans le même ravin et transportés au C.h.u. Par contre, une femme a été victime d'un malaise cardiaque, après l'effondrement de sa maison. Itsali est, aujourd'hui, un quartier sinistré, tant les dégâts matériels et humains enregistrés sont énormes. Plusieurs habitants ont pris l'option de déménager, car la météorologie ne semble pas clémente. Il pleuvra, inévitablement, jusqu'en mars. Autant déguerpir avant que le pire n'arrive, pensent ces habitants d'Itsali.

**La D.g.g.t sélective dans ses priorités?**

Les habitants des quartiers La Base, Sadelmi, Itsali et Yinga Mpata, dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement Mfilou-Ngamaba, à Brazzaville, se posent la question, surtout après les dégâts qu'ils ont enregistrés, la semaine dernière, après la pluie. Pour eux, la délégation générale des grands travaux donne l'impression de ne s'occuper que de certains quartiers qui bénéficient des travaux de lutte contre les ravins et les érosions. A côté de cela, les quartiers Sadelmi, Itsali, Yinga Mpata et La Base sont, totalement, abandonnés, selon eux, à leur triste sort, malgré les érosions qui les menacent dangereusement. Il faut bien que les pouvoirs publics trouvent une solution capable de circonscrire le phénomène d'inondation et d'érosion qui fait tant de dégâts, chaque année, dans les quartiers urbains des grandes agglomérations congolaises, pour éviter qu'ils ne soient taxés de sélectifs dans leurs priorités.

**Pas de réhabilitation des postes d'électricité sans sécurité à Talangaï**

Une bande de voleurs de câbles électriques écument les quartiers du 6<sup>ème</sup> arrondissement Talangaï. La semaine dernière, des câbles de deux postes d'électricité ont été emportés, plongeant plusieurs quartiers de cet arrondissement dans le noir. Cela devient récurrent, au point que la S.n.e (Société nationale d'électricité) a décidé de ne rétablir les installations des postes visés que si la mairie de Talangaï et la population en viennent à les sécuriser. Ceux-ci ont demandé à la police d'être plus dynamique et performante à la moindre alerte, pour mettre hors d'état de nuire les voleurs de câbles électriques.

**Huit personnes sont mortes de morsures de chiens à Pointe-Noire**

Il faut être sur ses gardes, ces derniers temps, lorsqu'on se trouve en face d'un chien errant dans les rues de Pointe-Noire, la capitale économique du Congo. En effet, dans cette ville toujours confrontée à des phénomènes épidémiques, le risque est grand d'être victime de morsures mortelles. Et pour cause, plusieurs chiens de la ville océane sont atteints de la rage. Sur cent vingt-huit personnes mordues par un chien, recensées ces trois derniers mois, huit sont déjà décédées. C'est ce qu'a déclaré, vendredi 22 novembre 2013, le Pr Alexis Elira Dokekias, directeur général de la santé, au cours d'une séance de travail qu'il a eue avec les autorités départementales en charge de la santé, à Pointe-Noire. Ainsi, il a invité la population à la vigilance et les propriétaires des chiens à les faire vacciner.

**Imprudence ou obstination? Le directeur de «Sel-Piment» de nouveau en garde-à-vue**

Le directeur de publication du journal satirique «Sel-Piment», Ray M., a été interpellé par la police, vendredi 22 novembre dernier, et placé en garde-à-vue au commissariat central de police du plateau centre-ville, à Brazzaville. Son journal, «Sel-Piment» avait été suspendu, le 13 novembre 2013, pour neuf mois, par le C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication), «pour injure à l'endroit du corps de la police, diffamation, manipulation de l'opinion, publication d'informations mensongères et accusation sans preuve», à propos de son article intitulé: «Voici comment la police nationale tue les Congolais», paru dans le numéro 38 du 30 octobre 2013. Ray M. serait passé outre la sanction qui lui a été infligée, et aurait publié son journal. Cette fois, une procédure judiciaire serait ouverte contre lui par le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Brazzaville. D'où son interpellation.

**Les pluies font de plus en plus de dégâts dans la ville-capitale**

La pluie tombée dans la nuit du samedi 23 novembre dernier a apporté son lot de malheurs dans certains quartiers, notamment à Simba-Pelle où l'école du 18 mars a perdu son toit. De même, le toit du bâtiment de l'E.n.s (Ecole normale supérieure) a été sérieusement endommagé. D'autres quartiers ont été confrontés au phénomène d'inondation et d'ensablement. En tout cas, en cette saison de pluie, la vie dans certains quartiers devient de plus en plus pénible.

**Proposition de chronogramme, pour réussir l'année de l'éducation, une des priorités du gouvernement en 2014**

Depuis quelques années, le gouvernement congolais institue des budgets programmes, afin de pallier aux insuffisances dans l'élaboration et la gestion du budget de l'Etat. C'est ainsi que réuni en conseil de ministres, le 7 octobre 2013, sous l'autorité du président de la République, Son Excellence Denis Sassou Nguesso, il a pris la mesure suivante: «Le budget 2014 aura pour priorité: l'éducation, l'industrialisation, l'équipement du Congo en infrastructures de base». L'approche «budget-programme» se présente comme un processus qui permet au gouvernement d'articuler les priorités nationales avec le budget de l'Etat et de réaliser les objectifs de développement, dans un cadre cohérent et participatif. Malheureusement, force est de constater que la mise en œuvre des précédents programmes n'a pas obéi à la démarche d'un budget-programme. Dans notre article intitulé: «2013, année de l'éducation de base, de la formation professionnelle et qualifiante», publié dans La Semaine Africaine



Par Pascal Marcellin Okombi.

n°3263 du mardi 5 février 2013, nous rappelions aux décideurs congolais la démarche à suivre, au regard des faiblesses enregistrées lors de «l'exécution du programme 2011, année de la santé et de l'électricité». Après analyse, nous sommes convaincus que ces mêmes faiblesses y demeurent. Elles sont essentiellement dues à:

- la faible implication du parlement dans sa mission de contrôle;
  - le manque d'attention du gouvernement (absence de rapport à mi-parcours);
  - l'absence d'organes de coordination et d'évaluation;
  - la non-élaboration d'un chronogramme d'exécution;
  - l'insuffisance de la trésorerie qui ne respecte pas la périodicité des paiements;
  - la faiblesse des ressources humaines en charge de la gestion des programmes;
  - le déficit de communication qui constitue un frein à l'adhésion des bailleurs de fonds et des O.n.g.s.
- Aussi, notre modeste contribution propose-t-elle des remèdes susceptibles de pallier ces manquements dans la mise en œuvre du programme 2014 «volet éducation», étant donné que le bilan de 2013 n'a pas eu un impact réel sur le système éducatif congolais. Ce qui justifie, à juste titre, sa reconduction par le gouvernement, dans l'espoir d'atteindre les objectifs visés en fin d'année 2014. En perspective d'une gestion optimale du programme, avec des

résultats plus visibles et des impacts réels, nous avons cru utile de rappeler aux gouvernants l'importance d'un maillon de la mise en œuvre d'un programme: le chronogramme d'exécution. Le chronogramme retrace les périodes prévisionnelles d'exécution des activités et, surtout, le rôle de chaque acteur. Il permet aussi de définir la fonction de chaque partie prenante au programme. Ainsi, nous proposons ce chronogramme, pour la bonne exécution dudit programme. Au terme de notre réflexion, nous osons croire que notre contribution a édifié les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme gouvernemental sur l'éducation en 2014. Aussi, souhaitons-nous l'adhésion de tous les acteurs, particulièrement les parlementaires, à la démarche proposée, en vue de favoriser la réussite et la gestion transparente de ce programme.

Pascal Marcellin OKOMBI  
Economiste financier.

Période 2013-2014	Activités	Entités responsables de l'activité
Novembre-Décembre 2013	- Désignation du groupe chargé d'élaborer le document stratégique - Examen et appropriation des dotations budgétaires	- Secrétariat général de la Présidence de la République; Les trois Ministères en charge du programme et les DG du Plan, de la Fonction Publique et du Budget. - Parlement (Assemblée Nationale et Sénat)
Janvier 2014	- Adoption du document stratégique; - Création des organes de coordination; - Nomination du coordonnateur et des membres du comité de pilotage par le conseil des ministres.	- Le Secrétariat Générale du Gouvernement ; - Les Ministères concernés.
Février-Mars 2014	- Publication des appels d'offres; - Réception et analyse des offres.	- Cellules de gestion des marchés publics - ARMP/ DGCMP
Avril 2014	- Attribution des marchés aux adjudicataires en procédure exceptionnelle; - Séminaire de renforcement des capacités du personnel en charge de l'exécution du programme. - Définition des quotas pour le personnel à recruter au cours du programme.	- Cellules de gestion des marchés publics - ARMP/ DGCMP - Comité de pilotage et partenaires au développement. - Comité de pilotage, DG Fonction Publique, Recto-rat UMNG, Représentants Ministère Finances.
Mai 2014	- Début d'exécution budgétaire	- Comité de pilotage, Direction Générale du Contrôle Budgétaire; Direction Générale du Budget; - Direction Générale du Trésor.
Juillet 2014	- Première revue à mi-parcours.	- Secrétariat Général Présidence de la République; - Organe chargé du suivi-évaluation du programme.
Septembre 2014	- Examen et mise en application des recommandations issues du rapport d'évaluation.	- Comité de pilotage, Administrations concernées, Entreprises adjudicataires.
Décembre 2014	- Rédaction et présentation du rapport annuel d'exécution du programme.	- Comité de pilotage.
Janvier 2015	- Validation du rapport d'exécution du programme.	- SGPR, ARMP, DGCMP, DG Plan, DGB, DGCB, DGT, DG Fonction Publique.
Février 2015	Adoption en conseil des Ministres du rapport d'exécution du porogramme 2014, année de l'éducation et nouvelles orientations et mesures relatives à la poursuite du programme.	- Ministères en charge du programme, Secrétariat Général du Gouvernement

**(Suite de la page 5)**

chef de l'Etat. Cette action volontariste et persévérante, apporte, aujourd'hui plus qu'hier et demain encore, plus de fruits auxquels goûtent les populations congolaises.

\* Quelle est la place du genre dans l'entrepreneuriat au Congo?  
\*\* La place de la femme est cruciale, si vous considérez l'économie domestique! Malheureusement, elle n'est pas compta-

bilisée à sa juste valeur, dans les données de mesure universelles de l'état et des performances d'une économie nationale jusque même au niveau mondial. Elle est appréciable dans beaucoup d'activités et de métiers de l'artisanat, de décoration et de services à la personne particulièrement. Mais, là aussi, il n'y a pas de statistiques viables et fidèles à la réalité! De même, dans les pays comme les nôtres, l'économie dite informelle, à laquelle j'associe

l'économie sociale et coopérative, est soutenue, animée et dirigée à une majorité très écrasante, par la femme! Mais ici également, il n'y a pas de comptabilité. Hélas, mille fois hélas! L'entrepreneuriat féminin, dans l'économie structurée, est drastiquement réduit à la portion congrue. Cette situation commande notre combat à tous, pour que politiquement, économiquement, culturellement et socialement soient levés tous les obstacles et autres discriminations vis-à-vis de la fem-

me, de sorte que son potentiel libéré s'exprimant totalement, profite grandement à nos entreprises, nos communautés, nos sociétés et à notre humanité tout entière. Cette bataille vaut vraiment la peine d'être menée et gagnée et j'espère, par mon action et ma réflexion, y apporter ma contribution, si infime soit-elle!

Propos recueillis par  
Joël NSONI



## Ohada (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) La Cour commune de justice et d'arbitrage a tenu une audience foraine à Brazzaville

La Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Ohada (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) a organisé sa première audience foraine dans la capitale congolaise, Brazzaville. Cette audience a été précédée d'un séminaire de sensibilisation sur le rôle de cette juridiction sous-régionale, ouvert mardi 19 novembre 2013, par Placide Lenga, premier président de la Cour suprême, en présence d'Antoine Oliveira, de nationalité gabonaise, président de la cour commune de justice et d'arbitrage de l'Ohada, et Armand Demba, président de la commission nationale de l'Ohada Congo, du doyen du corps diplomatique et des cadres de la Cour suprême, ainsi que ceux des autres corps de la justice, dans la salle de conférences du Ministère de la justice et des droits humains.

L'audience foraine de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Ohada a eu lieu, le mercredi 20 novembre 2013, dans la salle d'audience de la Cour suprême, au palais de justice, sous la présidence d'Antoine Oliveira, entouré de six magistrats (cinq juges, dont une Congolaise, Mme Flora Mélé Dalmeida, et un greffier, le Congolais Paul Lendongo). Cette audience a traité quinze dossiers présentés par des sociétés évoluant dans les pays de l'Afrique centrale, notamment au Congo, au Gabon, au Cameroun, au Tchad et en RCA (République Centrafricaine).

A cette audience, le Congo a eu trois dossiers. Le Cameroun a eu la palme d'Or, en présentant le plus grand nombre de dossiers. Parmi les décisions rendues par la cour commune de justice et d'arbitrage de l'Ohada, il n'y a pas eu d'amendes. Cependant, il y a eu des arrêts



Antoine Oliveira.

de rejet, de cassation et de retrait de dossiers au rôle, pour être conservé au greffe de la cour.

Pour le greffier Paul Lendongo, «il n'y a pas de recours à cette juridiction. Où vous gagnez, où vous perdez. Seul Dieu pourra remédier à votre défaite». Mais, à l'audience foraine de Brazzaville, le greffier n'a pas précisé



Les membres de la cour pendant l'audience foraine.

qui a gagné et qui a perdu dans les quinze affaires traitées. Cependant, il a expliqué l'importance des audiences foraines. «En organisant, pour la première fois, une audience foraine à Brazzaville, la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Ohada a voulu montrer au public, comment les affaires sont délibérées. L'audience dure moins d'une heure. La procédure au niveau de cette cour est écrite, sauf autorisation préalable du président, demandée par l'avocat des parties, pour plaider pendant cette audience. Comme la procédure est écrite, les avocats qui prennent part à cette audience ne plaident plus. Ils écoutent les verdicts, c'est-à-dire les délibérations faites par la cour», a-t-il expliqué.

Les audiences foraines, qui sont tournantes, sont prévues

par les dispositions de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Ohada. «Le prochain pays, c'est la République Démocratique du Congo, avec huit dossiers. Au début de l'année prochaine, la cour fera autant au Bénin et au Togo, par rapport à la proximité géographique du siège de la cour, installé à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Plus tard, on ira tenir l'audience foraine au Cameroun, le pays qui va présider les destinées de l'Ohada. Et le tour reviendra, ensuite, au Sénégal. Cela se fera à tour de rôle», a précisé Paul Lendongo. En quittant Brazzaville, le jeudi 21 novembre 2013, les membres de cette cour se sont retrouvés à Kinshasa, en RDC, pour mener les mêmes activités.

Philippe BANZ

## Ohada

## Connaître la Cour commune de justice et d'arbitrage

Le séminaire de sensibilisation sur la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Ohada, dont le siège est à Abidjan (Côte d'Ivoire) et qui a tenu sa première audience foraine à Brazzaville, a regroupé des magistrats, des avocats, des huissiers de justice, etc. C'est pour la première fois de son existence, selon les dispositions de l'article 19 de son règlement de procédure, que cette cour a réalisé une audience foraine, en dehors d'Abidjan. Histoire de sensibiliser le monde des affaires sur l'existence de cette juridiction spéciale et faire connaître son rôle.



Placide Lenga.



Armand Demba.



Vue de l'assistance, à l'ouverture du séminaire.

En effet, dix-sept ans après son installation, le 22 juillet 1996, la Cour commune de justice et d'arbitrage a fait le constat peu flatteur qu'elle est fortement méconnue et assez faiblement sollicitée par les justiciables, notamment les entreprises et les hommes d'affaires évoluant dans les pays membres de l'Ohada. L'Afrique centrale, dont le nombre des affaires enregistrées au greffe de la Cour de l'Ohada stagne à 10% du volume total des affaires, est largement devancée par l'Afrique de l'Ouest avec 90%, dont environ 52% d'affaires pour la seule Côte d'Ivoire, le pays de siège. Selon Antoine Oliveira, président de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Ohada, «les missions de la cour sont mal perçues et diversement appréciées, tant par les acteurs du monde juridico-judiciaire que par ceux des milieux d'affaires. Les conséquences de ces constats sont, entre autres, la réticence des uns et des autres quant à l'appropriation des actes uniformes et la méconnaissance des règles de procédure et de fonctionnement de la cour. Aujourd'hui, il ne fait aucun doute que la cour a, grandement, besoin d'être connue et de se rapprocher des juridictions nationales et de ses justiciables, pour donner, d'une part, à ceux-ci l'occasion de vivre par eux-mêmes, les réalités du fonctionnement de leur justice communautaire, et d'autre part, à la cour de jouir d'une grande visibilité de ses actions et de marquer une présence rassurante».

Ouvrant les travaux dudit séminaire, Placide Lenga, premier président de la Cour suprême, a salué, avec la verve qu'on lui connaît, la tenue des audiences foraines. «Il était plus que temps que la Cour de l'Ohada décidât d'améliorer son fonctionnement par l'organisation des audiences foraines. Le vœu de tous est que l'environnement des affaires soit purgé de tous ses maux qui démotivent plus d'un investisseur», a-t-il déclaré, rappelant l'histoire de la création de cette juridiction exceptionnelle et ses missions.

Pour sa part, Armand Demba, président de la Commission nationale de l'Ohada Congo, a rappelé l'épopée de cette cour. «Depuis sa création à Port-Louis, en Île Maurice, le 17 octobre 1993, jusqu'à nos jours, en passant par la révision de Québec, au Canada, du 17 octobre 2008, cette organisation n'a cessé de gagner de l'ampleur et de démontrer sa vitalité, puisqu'elle regroupe 17 Etats-parties. La RDC étant la dernière arrivée, en 2012 et voisine harmonieusement avec d'autres organisations internationales poursuivant peu ou prou les mêmes objectifs tels que la Cima (Conférence interafricaine des marchés et d'assurance), l'O.a.p.i (Organisation africaine de la propriété intellectuelle) et tuti quanti. La vitalité de l'Ohada est relayée et renforcée par le dynamisme de l'école régionale supérieure de la magistrature et, surtout, par une abondante jurisprudence, issue aussi bien des juridictions nationales que de la Cour commune de justice et d'arbitrage», a-t-il déclaré. Autant dire que les hommes d'affaires évoluant au Congo auront, dorénavant, l'habitude de s'adresser à la cour commune, dans les règlements des différends qu'ils rencontrent dans le monde des affaires.

Philippe BANZ

## Ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration Mieux vulgariser les textes juridiques pour un système statistique national cohérent

En vue de sensibiliser, d'édifier et d'informer les cadres et agents des différentes structures tant publiques que privées sur le système de collecte, d'analyse, de traitement, de diffusion et de mise à jour des données en matière de statistique, le Ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration, en collaboration avec l'Institut national de la statistique, a organisé, mercredi 20 novembre 2013, dans la salle de conférence de la mairie centrale de Brazzaville, un atelier de vulgarisation des textes juridiques du système statistique national.

L'atelier, qui a regroupé près d'une cinquantaine de participants venus des différentes administrations, notamment les directions des études et de la planification des Ministères, des mairies d'arrondissements, des entreprises publiques et privées, ainsi que des Organisations non gouvernementales, avait pour but principal, la maîtrise réelle des données statistiques dans tous les secteurs de la vie nationale. Au cours des exposés faits par des spécialistes, les participants ont été édifiés sur la bonne tenue des statistiques. Ce qui leur a permis, aussi, de renforcer leurs capacités techniques, professionnelles et opérationnelles sur le nouveau dispositif de collecte et de traitement des données statistiques. Ensuite, des explications leur ont été données concernant la loi sur la statistique, ainsi que le décret portant organisation et fonctionnement de la commission supérieure de la statistique au Congo. Pour Michel Niama, représen-



Michel Niama.

tant le ministre délégué en charge du plan, cet atelier s'inscrit sur le droit chemin des dispositions prises par le gouvernement visant à répondre aux problèmes d'adaptation, de compréhension, d'interprétation et d'application des textes juridiques devant régir un système statistique national de qualité. «En effet, la mise en place de ces nouveaux textes juridiques permettra à notre



Les participants.

administration d'être plus performante, efficace et dynamique, car depuis 2009, le Congo s'est doté d'une nouvelle loi sur la statistique, notamment le décret portant approbation de l'Institut national de la statistique et celui portant sur l'organisation et le fonctionnement de la commission supérieure de la statistique. L'ancienne loi promulguée en 1972 et ses principaux textes d'application étant désuets et ne cadrent plus avec la réalité du moment», a relevé Michel Niama. Relevons, tout de même, que notre pays souffre d'une grave disparité de statistiques dans différents domaines. Même le nombre de la population nationale varie suivant les locuteurs. Dernièrement, les chiffres sur le chômage donnés par le ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille

public et de l'intégration à l'assemblée nationale, n'ont pas fait l'unanimité. C'est autant dire que la commission supérieure de la statistique au Congo a du pain sur la planche. Elle doit s'imposer par la qualité de son travail et, notamment, la publication des statistiques qui ne devraient pas faire l'objet de controverse dans le pays. Car, sans des données chiffrées, comment peut-on trouver des solutions aux problèmes qui accablent la population? Récolter les données chiffrées, les traiter et les publier sont autant de mécanismes, qui permettront d'avoir des statistiques fiables qui pourront être, publiquement, utilisées.

Pascal BIOZI-KIMINOU



**FAITES-VOUS PLAISIR POUR LES FETES !**

LES CHAINES

**CANAL+**

**CANALSAT**

**DÉCODEUR A  
30 000** FCFA\*



**PARABOLE OFFERTE**

[www.canalplus-afrique.com](http://www.canalplus-afrique.com)

\*Offre valable au Congo du 15/11/2013 au 31/12/2013 pour tout nouvel abonnement à l'une des formules CANAL+ et/ou CANALSAT (hors formule ACCESS, 1 mois), lié à l'achat d'un kit matériel comprenant un décodeur LA BOX CANAL+ et une parabole. Hors frais d'installation et accessoires. Prix TTC maximum conseillé. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.

MINISTRE D'ETAT, DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU  
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES  
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

**ANNONCE LEGALE  
N°019/2013/PN-CITE**

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr.	Requérants
01	4183 du 31/05/2013	Section: CK, Bloc : 15, Parcelles : 07, 08, Superficie: 1000,00m <sup>2</sup>	MONT KAMBA	04	GOMA TATI Erick Gildas
02	4414 du 22/08/2013	Section: AE, Bloc : 21, Parcelle : 02, Superficie: 500,00 m <sup>2</sup>	SIAFOUMOU 2	05	MOUSSOKI Darvin Chrislan Cartel
03	4489 du 16/09/2013	Section: CL, Bloc : 115, Parcelle : 10, Superficie: 418,47 m <sup>2</sup>	MONGO KAMBA	05	NGOUMA KITEBA Habib Gildas
04	4346 du 31/07/2013	Section: AD, Bloc : 17, Parcelle : 02, Superficie: 499,33 m <sup>2</sup>	SIAFOUMOU	05	PEREIRA Grégoire Prosper
05	4320 du 24/07/2013	Section: ABD, Bloc : 144, Parcelles : 05,06,07 et 08, Superficie: 1800,00m <sup>2</sup>	VINDOULOU (TANDOU BETHIE)	04	SANNI MAMADOU Akim
06	4549 du 04/10/2013	Section: BV, Bloc : 07, Parcelle : 09, Superficie: 1407,23m <sup>2</sup>	PLATEAU DE HINDA (Famille SUMBA)	04	BATILAT KOULLA Félicité Elise Madeleine
07	4209 du 17/06/2013	Section: BW, Bloc : 41, Parcelles : 01 et 12, Superficie: 1000,00 m <sup>2</sup>	MONGO MPOUKOU	05	BEMBA Flavie Coralie
08	4384 du 12/08/2013	Section: ABW, Bloc : 402, Parcelle : 03, Superficie: 500,00 m <sup>2</sup>	MONGO MPOUKOU	05	M'BON Jack Basile
09	4544 du 03/10/2013	Section: U, Bloc : 126, Parcelle : 03, Superficie: 500,00 m <sup>2</sup>	7/7 DE DANY	03	KAYA Auguste
10	3079 du 18/03/2013	Section: V, Bloc : 39, Parcelle : 03, Superficie: 300,00 m <sup>2</sup>	TIE-TIE Camp Chic	03	TATIANA Méline NGOULOU MASAAH
11	4431 du 27/08/2013	Section: ABW, Bloc : 13, Parcelles : 06,08 et 10, Superficie: 1500,00 m <sup>2</sup>	MONGO MPOUKOU	05	LOEMBA née PANGOU Gisèle
12	4403 du 19/03/2013	Section: CF, Bloc : 21, Parcelle: 37, Superficie: 500,00m <sup>2</sup>	MONGO KAMBA	04	MOUZITA Alphonse Magnificat
13	4401 du 19/08/2013	Section:CF Bloc : 21, Parcelle : 38, Superficie: 500,00 m <sup>2</sup>	MONGO KAMBA	04	MABIKA BILONGO Justine
14	4000 du 19/08/2013	Section: AX suite, Bloc : 224, Parcelle : 03 et 08, Superficie: 1000,00 m <sup>2</sup>	LOUSSALA	03	MOUZITA née MABIKA BILONGO Justine
15	4402 du 19/08/2013	Section: CF, Bloc : 153, Parcelle: 08, Superficie: 500,00m <sup>2</sup>	MONGO KAMBA	04	MABIKA BILONGO Justine
16	4271 du 09/07/2013	Section: /, Bloc : /, Parcelle: /, Superficie: 20250,00m <sup>2</sup>	MENGO ( TCHINGANGANGOU)	LOANGO	NTSAKA Célestine
17	4451 du 03/09/2013	Section: CG, Bloc: 188, Parcelle: 04, Superficie: 1000,00 m <sup>2</sup>	KOUFOLI	05	DHELLO Alain Lambert
18	2631 du 17/10/2012	Section: ABD, Bloc: 163, Parcelle: 08, Superficie: 500,00 m <sup>2</sup>	VINDOULOU	04	LONDO Maurice
19	4515 du 24/09/2013	Section: ACF, Bloc: 149, Parcelles: 08 et 10, Superficie: 1.000,00m <sup>2</sup>	MONGO KAMBA	04	BOUKAKA Aymar Gildas
20	4457 du 04/09/2013	Section: S, Bloc: 116, Parcelles: 02 bis et 05, Superficie: 895,82 m <sup>2</sup>	KITOKO DANIEL	02	MISSION DES SŒURS DU SAINT ESPRIT
21	4211 du 17/06/2013	Section: ABY1, Bloc: 80, Parcelle: 06, Superficie: 500,00 m <sup>2</sup>	MONGO MPOUKOU	05	GOMA TATI Erick Gildas
22	2851 du 10/01/2013	Section: ACV2, Bloc: 45, Parcelles: 06, 07, 08, 13, 14 et 15, Superficie: 3000,00m <sup>2</sup>	MENGO	HINDA	Enfants NGOULOUBI - MBIMA
23	4382 du 12/08/2013	Section: Q, Bloc: 55, Parcelles: 08, Superficie: 179,80 m <sup>2</sup>	MVOUMVOU	02	BOUBOU SOW
24	2920 du 07/02/2013	Section: K, Bloc: 30, Parcelle: 08, Superficie: 282,00 m <sup>2</sup>	MBOTA LA FONTAINE	04	IBOUANGA Jean Luc & MOUELE MOUNGUELE Gracia
25	4534 du 01/10/2013	Section: /, Bloc: /, Parcelle: /, Superficie: 6.161,97 m <sup>2</sup>	BAS - KOUILOU	M/KAYES	IBARESSONGO Rodrigues
26	4486 du 13/09/2013	Section: X, Bloc: 181, Parcelles: 01 et 02, Superficie: 382,76 m <sup>2</sup>	MBOUKOU	03	KIVANDZA Antoine
27	3065 du 13/03/2013	Section: /, Bloc: /, Parcelles: /, Superficie: 1000,00 m <sup>2</sup>	Village MABINDOU	LOANGO	ONANGA Jean Alfred
28	3067 du 13/03/2013	Section: /, Bloc: /, Parcelle: /, Superficie: 1000,00m <sup>2</sup>	LOANGO Village	LOANGO	MAKITA Jean Daude
29	3066 du 13/03/2013	Section: /, Bloc: /, Parcelle: /, Superficie: 1000,00m <sup>2</sup>	MABINDOU LOANGO	LOANGO	MANDA Fidèle
30	4179 du 30/05/2013	Section: W, Bloc: 69, Parcelle: 10, Superficie: 310,00m <sup>2</sup>	FOND TIE-TIE	03	SUCCESSION PANGOU Jean Félix
31	2468 du 24/08/2012	Section: V, Bloc: 19, Parcelle: 09 bis, Superficie: 250,00m <sup>2</sup>	TIE-TIE	03	OGNIE Jean Jacques François
32	4611 du 25/10/2013	Section: /, Bloc: /, Parcelles: /, Superficie: 47.800m <sup>2</sup>	VILLAGE BOUTOTO	LOANGO	SOCIETE LING YE SARL
33	2881 du 23/01/2013	Section: L, Bloc: 12 ter, Parcelle: 01 bis, Superficie: 287,50m <sup>2</sup>	OCH	01	NTSOUMOU Pregana Aldahir

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 Décembre 2000 portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 30 Octobre 2013

L'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière

Justin BIANGANA





ARPCE (Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques)

# Le nouveau siège, un immeuble ultra-moderne, inauguré à Brazzaville!

Le Ministre d'Etat Firmin Ayessa, Directeur de cabinet du Chef de l'Etat, a inauguré, vendredi 22 novembre 2013, le nouveau siège de l'ARPCE (Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques), en présence de M. Thierry Mougalla, Ministre des Postes et Télécommunications, de M. Yves Castanou, Directeur général de l'ARPCE, M. Benoit Moundélé-Ngollo, Préfet de Brazzaville, M. Louis Sakala, maître d'ouvrage, ainsi que de plusieurs invités dont des membres du corps diplomatique et le personnel de l'ARPCE.

C'est un immeuble longiligne aux parois en verre qui se dresse, désormais, au rond-point de l'Avenue de l'Amitié, embellissant ainsi le paysage urbain de cette partie de la ville capitale. Les travaux ont été réalisés, pendant trente mois, pour un coût total de 10.984.838.304 F CFA, par l'Entreprise GTA (Générale des Travaux d'Aménagements), une société de droit congolais, à capitaux mixtes et privés, sous tutelle du Ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat. L'étude architecturale est l'oeuvre de l'architecte Calixte Kaba du Cabinet Fusion Architecture-Urbanisme de Côte d'Ivoire; les études de béton et de structure par l'ingénieur Boniface Mevo du BEATB (Bureau d'Etudes et d'Assistance Technique du Bâtiment). Les contrôles techniques ont été assurés par le Bureau SOCOTEC Bassin du Congo et le BCBTP (Bureau de Contrôle du Bâtiment et des Travaux Publics).

Quatre allocutions ont été prononcées à l'occasion de l'inauguration du siège de l'ARPCE. M. Louis Sakala, a fait une présentation technique du bâtiment, en expliquant que l'édifice est déployé sur dix niveaux, dont deux sous-sols de parking, avec un total de vingt-cinq places, abritant aussi des équipements techniques et de service, deux baches à eau de 45m<sup>3</sup> et 25 m<sup>3</sup> dont une pour l'alimentation courante en eau de l'immeuble et l'autre pour la sécurité incendie, avec évidemment leurs puissants groupes de suppression. Le rez-de-chaussée comprend un hall d'accueil, une salle de conférence de 120 places, une salle de réunion et un salon V.i.p. Il y a au total six étages de bureau, avec au premier étage un espace high-tech pour la gestion des fonctions techniques principales de l'agence, un restaurant de trente places et une salle de sport avec ses vestiaires.

Chaque palier comporte un hall d'accueil, des bureaux fermés, un «open space», une kitchenette, un espace pause-café et évidemment des toilettes. Le bâtiment totalise 78 bureaux fermés et des «open spaces» d'une capacité maximum de 108 places. Le dixième et dernier niveau est un roof accessible, coiffé de sa belle caquette qui est la cerise sur l'architecture déjà très excellente de l'édifice. L'immeuble est desservi par deux ascenseurs de 630 kg et 425 kg, ainsi que deux escaliers de service. Tout le complexe est alimenté en électricité SNE (Société Nationale d'Electricité) à partir d'une ligne moyenne tension de 20 kvolts, via un transformateur de 800 Kva. Deux groupes électrogènes de 630 Kva et 250 Kva



Le Ministre d'Etat Firmin Ayessa coupant le ruban symbolique.



Le dévoilement de la plaque.



M. Louis Sakala.

assurent le secours en alimentation électrique, en cas d'indisponibilité de courant SNE. «Le bâtiment est doté de cinq systèmes de protection incendie à savoir: la détection incendie qui sert à descendre les prémices d'un incendie dans le bâtiment et à déclencher les alarmes; les bornes des robinets d'incendie Armé Ria reliés à la deuxième bache à eau de 25m<sup>3</sup> constituant le deuxième, la troisième est l'extinction automatique dans la salle des serveurs, permettant non seulement de descendre un début d'incendie, mais aussi de l'éteindre automatiquement par un gaz neutre appelé Définert. Les extincteurs mobiles portatifs très visibles dans le bâtiment en sont le quatrième. Enfin, les servitudes automatiques sur des autres équipements notamment les ascenseurs et les contrôles



M. Yves Castanou.

d'accès, la climatisation et la ventilation, en cas de détection d'un incendie». Pour M. Yves Castanou, «la cérémonie d'inauguration est l'aboutissement d'un long et difficile processus qui a débuté en mars 2011, par la pose de la première pierre à cet endroit où se trouvaient jadis un ravin et un dépôt». Le directeur général a rappelé l'histoire de l'ARPCE, qui est née des cendres de l'ex-direction générale de l'administration centrale des postes et télécommunications que dirigeait M. Jean Bosco Obili. L'Agence «est un établissement public administratif dont la mission est d'intervenir dans les secteurs régulés comme un arbitre, un juge, un gendarme, un partenaire, un facilitateur». Durant ces trois dernières années d'exercice, «l'ARPCE a



Le siège inauguré de l'ARPCE.



Les personnalités décorées posant avec le Ministre d'Etat Ayessa.



Le Ministre Thierry Mougalla.

connu et surmonté beaucoup de challenges, animée par une vision et une passion de contribuer à transformer le pays, à le rendre plus prospère tel que cela est stipulé dans le programme de société du président de la République «Le Chemin d'Avenir». M. Yves Castanou a, ensuite, souligné que le nouveau bâtiment qui offre au personnel de meilleures conditions de travail, grâce à des bureaux lumineux équipés de mobiliers modernes, confortables et fonctionnels, est doté de matériels technologiques et informatiques performants.

Il a aussi évoqué l'épopée qui a permis de réunir les fonds destinés à financer les travaux de construction et d'équipement de cet immeuble. «Après plusieurs longues et difficiles démarches tant administratives que financières, nous avons pu acquérir en fonds propres, ce terrain sur lequel nous nous trouvons aujourd'hui. A cette époque, nous n'avions pas pu obtenir de financement, parce que l'ARPCE en était encore à

ses débuts. Nous connaissons, tous, la prudence que les banques ont, en matière de prêt, lorsqu'elles ne sont pas rassurées par la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette. Mais comme vous le savez, rien n'est plus fort qu'un rêve! Notre dernière option fut donc de chercher une entreprise locale, qui nous ferait confiance et serait prête à nous accompagner dans ce projet. Et cela, en préfinançant les travaux de construction en échange d'un engagement de paiement mensuel ferme de notre part. Quelques mois après le démarrage des travaux, nos ressources étant insuffisantes pour poursuivre ce projet, nous sommes repartis vers les banques qui cette fois, ont accepté de nous accompagner. L'ARPCE a ainsi reçu de EcoBank un prêt sur cinq ans d'un montant de 7 milliards de francs Cfa et un autre prêt sur cinq ans de la BGFI, d'un montant de 3 milliards, soit un total de 10 milliards remboursables sur cinq ans. Durant toutes ces phases, nous avons obtenu le soutien et la bénédic-

tion du Chef de l'Etat pour la réalisation de ce projet. C'est donc grâce à l'engagement de tous et au soutien de nos partenaires financiers, qu'il nous a été possible de réunir les fonds nécessaires pour lancer les travaux et nous avons vu s'élever, progressivement, les murs de ce bâtiment moderne qui se veut être l'expression même de notre vision dynamique pour les secteurs régulés». Après cela, il ne restait plus qu'au Ministre Thierry Mougalla de féliciter l'ARPCE. «La joie de voir s'élever une construction console l'architecte d'ignorer le sort qu'on lui réserve», a dit un sage. Cette assertion est d'autant moins vraie dans le cas présent qu'au contraire, nous savons tous quelle sera l'utilité de l'ouvrage qui sera porté sur les fonds baptismaux dans quelques minutes. Son utilité sera d'incarner d'abord et avant tout, la puissance régulatrice de l'Etat dans un secteur en pleine expansion, ces technologies de l'information et de la communication placées au cœur de l'ambition d'émergence du Congo portée par le Président Denis Sassou Nguesso. Ce bâtiment doit incarner également la volonté des Pouvoirs publics de voir ce secteur, pour l'essentiel virtuel, fait d'auto-route de l'information, de réseaux et d'interconnexion technologique palpable à l'œil nu mais si présent dans notre quotidien se matérialiser dans la réalité physique de notre ville capitale», a-t-il déclaré, avant d'inviter les opérateurs de téléphonie mobile opérant au Congo de s'inspirer de cet exemple.

Aux cadres et agents de l'ARPCE, il les appelés au travail. «En vous offrant ce symbole, cadre idéal de travail, aussi bien pour les agents que pour les opérateurs du secteur, l'Etat entend voir l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques s'engager à ses côtés à donner au Congo une place de choix dans le développement et l'expansion du secteur des communications électroniques», leur a-t-il dit, avant de les interpeller plus loin: «Monsieur le Directeur général, cadres et agents de l'ARPCE, persévérez dans votre motivation, dans l'ardeur et la recherche de la qualité de service au plus grand profit et plaisir de nos compatriotes. Gardez à l'esprit cette exhortation du philosophe Denis Diderot qui affirmait: «Il faut être enthousiaste de son métier pour y exceller». Après la série des allocutions, il y a eu la décoration des principaux acteurs du projet de construction de l'immeuble de l'ARPCE. Ainsi, M. Yves Castanou a été élevé au grade d'officier dans l'Ordre du mérite congolais, tandis que M. Louis Marc Sakala et M. Victor Mabilia ont été honorés du grade de chevalier. Dans l'Ordre du dévouement congolais, MM. Ndensondé, Luc Missidimbanzi, Jean Célestin Endoko et John William Bongo ont eu le grade d'officier, tandis que MM. Benjamin Mouanza, Antoine Ndekolo, Pierre Mambika Damba, le grade chevalier.

Après la coupure du ruban symbolisant l'inauguration officielle de l'immeuble par le Ministre d'Etat Firmin Ayessa, les autorités présentes ont eu droit à une visite guidée de l'immeuble.



## ANNONCES



Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux  
Commission ad hoc du marché

### Avis de sélection internationale ouverte n°14/BEAC/DGE-DIPG/SIO/CC/2013

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de dynamiser, sur ressources propres, sa gestion des projets immobiliers. A cet effet, elle invite, par le présent avis de sélection, les cabinets remplissant les conditions requises, à présenter une offre pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des projets immobiliers de la Banque Centrale.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés et du Manuel de procédures de gestion des marchés de la BEAC.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir un complément d'information, consulter et acheter le dossier de sélection rédigé en français à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés, contre la somme non remboursable de XAF 200 000 ou EUROS 305.

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**  
Services Centraux/Secrétariat Général- DOAAR-CGAM,  
14<sup>ème</sup> étage, porte 1412  
736, Avenue Monseigneur Vogt – B.P: 1917, Yaoundé  
CAMEROUN  
Tél.: (237) 22 23 40 30; (237) 22 23 40 60 poste 5412.  
Fax: (237) 22 23 33 29  
@: cgam.scx@beac.int

Le paiement devra être effectué en espèces aux guichets de la

BEAC ou par virement bancaire.

La participation à la présente sélection est conditionnée par ledit paiement.

Les soumissions conformes au règlement particulier de la sélection devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard, le jeudi 12 décembre 2013, à 12 heures.

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**  
Services Centraux, Bureau d'ordre 15<sup>ème</sup> étage, porte 15.01  
736, Avenue Monseigneur Vogt  
B.P: 1917, Yaoundé - CAMEROUN

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les plis seront ouverts en deux (02) étapes, en présence des représentants dûment mandatés des soumissionnaires qui souhaitent assister aux séances d'ouverture. Les dossiers administratifs et techniques seront ouverts, le jeudi 12 décembre 2013, à 13 heures 00, aux Services Centraux de la BEAC, à Yaoundé, et les dossiers financiers à une date qui sera communiquée ultérieurement.

*Yaoundé, le 06 novembre 2013*

Le Président de la Commission ad hoc



Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux  
Commission ad hoc du marché

### Avis de sélection internationale ouverte n°17/BEAC/DGE-DIPG/SIO/CC/2013 du 8 novembre 2013 pour la revue des textes régissant la passation des marchés à la BEAC

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de dynamiser, sur ressources propres, sa gestion des projets immobiliers. A cet effet, elle invite, par le présent avis de sélection, les cabinets remplissant les conditions requises, à présenter une offre.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés et du Manuel de procédures de gestion des marchés de la BEAC.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter le dossier de sélection rédigé en français, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**  
Services Centraux/Secrétariat Général- DOAAR-CGAM,  
14<sup>ème</sup> étage, porte 1412  
736, Avenue Monseigneur Vogt – B.P: 1917,  
Yaoundé - CAMEROUN  
Tél.: (237) 22 23 40 30; (237) 22 23 40 60 poste 5412  
Fax: (237) 22 23 33 29  
@: cgam.scx@beac.int

Les soumissions conformes au règlement particulier de

la sélection devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard, le vendredi 20 décembre 2013, à 12 heures.

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**  
Services Centraux/Bureau d'ordre 15<sup>ème</sup> étage,  
porte 15.01  
736, Avenue Monseigneur Vogt  
B.P: 1917, Yaoundé - CAMEROUN

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les plis seront ouverts, en deux étapes, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent assister aux séances d'ouverture. Les dossiers administratifs et techniques seront ouverts le vendredi 20 décembre 2013, à 13 heures 00, aux Services Centraux de la BEAC, à Yaoundé, et les dossiers financiers à une date qui sera communiquée ultérieurement.

*Yaoundé, le 08 novembre 2013*

Le Président de la Commission ad hoc,



Direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales

## Gaspard Massoukou sur le terrain, pour la campagne de lutte contre la vie chère à Pointe-Noire

Dans le cadre de la lutte contre la vie chère concernant les prix de vente des produits de large consommation et les produits interdits, initiée par la direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales à Pointe-Noire, Gaspard Massoukou, directeur départemental de la concurrence et de la répression des fraudes, après le séminaire-atelier de renforcement des capacités des enquêteurs et contrôleurs commerciaux, tenu du 15 au 17 octobre dernier, poursuit le calendrier de travail de sa direction, en multipliant les rencontres avec les commerçants et les vendeurs.

Ainsi, le 13 novembre 2013, Gaspard Massoukou s'est entretenu avec les importateurs grossistes des produits secs et les responsables des associations des consommateurs. Au cours de cet échange, il a rappelé aux uns et aux autres la loi n°3-2007 du 24 janvier 2007 réglementant les importations au Congo, la loi n°19-2005 du 24 novembre 2005 réglementant l'exercice de la profession de commerçant en République du Congo et la loi n°6-94 du 1<sup>er</sup> juin 1994 portant réglementation des prix, des normes commerciales, constatation et répression des fraudes. Un accent a été mis sur le décret 86/1015 du 3 novembre 1986 organisant la distribution au Congo. «La lutte contre la vie chère s'articule autour du respect des lois et autres textes réglementaires. Le constat est que plusieurs

intermédiaires interfèrent dans le circuit de la distribution, avant que le consommateur n'accède au produit. Tout vendeur ou prestataire de service doit, par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, informer le consommateur sur le prix du produit qu'il vend. Tout achat de produit et toute prestation de service, pour une activité professionnelle, doit faire l'objet d'une facturation. Le vendeur est donc tenu de délivrer une facture au client, dès la réalisation de la vente ou de la prestation de service. L'acheteur a le droit de réclamer la facture. Toute importation de marchandises n'étant pas déclarée expose l'opérateur économique à des sanctions prévues par les textes en vigueur», a-t-il rappelé. Le 15 novembre 2013, dans la même salle, Gaspard Massoukou



Gaspard Massoukou (au milieu).

était face aux responsables de La C.i.c (Congolaise d'industrie et de commerce), les syndicats des transporteurs, le bureau des passeurs du district de Tchiamba-Nzassi, les transporteurs aériens et les propriétaires de dépôts de vente de charbon de bois de chauffe. Dans son adresse, Gaspard Massoukou, au regard de la recrudescence des sachets en plastique dans la ville de Pointe-Noire, a martelé: «La mesure portant sur l'interdiction de la production, l'importation, la commercialisation

des sachets reste en vigueur. Tout contrevenant sera passible d'une amende, conformément à la loi».

Le 19 novembre 2013, le directeur départemental de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales à Pointe-Noire avait reçu les industriels et armateurs de pêche, le bureau des pêcheurs artisanaux, les vendeurs de poisons à l'étalage, la direction départementale de la pêche, le service d'hygiène, la police administrative, les associations des consommateurs, la chambre de commerce, la direction départementale de la santé. La règle sur la transparence du marché, les prix pratiqués et la qualité des produits étaient au centre des débats.

Le 21 novembre dernier, il a reçu le bureau du syndicat des boulangers, les commerçants boulangers et les pâtisseries, pour parler du respect des normes de production et de distribution du pain, à la veille des fêtes de fin d'année.

Signalons que cette série de rencontres initiée dans le cadre de la lutte contre la vie chère à Pointe-Noire se poursuivra, le 26, le 27 et le 29 novembre prochain et prendra fin, le 20 décembre 2013.



Les participants au séminaire.

Equateur Denis NGUIMBI

Maitre Ludovic MOUNGUENGUE  
Notaire en la résidence de Brazzaville  
35, avenue Auxence ICKONGA, 1<sup>er</sup> étage immeuble IWANDZA  
(Face à l'Ambassade d'Italie), Centre-ville, Brazzaville.  
B.P: 1674, Tél: (242) 05 536.17.98/06 665.34.83  
E-mail: ludomoungungu@yahoo.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

### AVIS DE CONSTITUTION DUBAÏ SHOPPING COMPANY CONGO EN SIGLE «D.S.C.»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital de 1.000.000 de Francs CFA  
Siège social: 05, rue Louis Tréchet, Centre-ville  
Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique dressé à Brazzaville en date du vingt-neuf octobre deux mil treize, enregistré le quatre novembre deux mil treize, sous folio 193/14 et numéro 2703 à la recette d'impôts de Poto-Poto, Brazzaville (République du Congo), Maître Ludovic MOUNGUENGUE, Notaire en la résidence de Brazzaville a, conformément aux lois en vigueur, constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

• **DENOMINATION:** DUBAÏ SHOPPING COMPANY CONGO;

• **FORME:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

• **OBJET:**

- importation de différents produits et marchandises en provenance de Dubaï: véhicules privés, commerciaux, pièces détachées, équipements, matériaux de constructions, ameublement, décoration, mobilier de maison;  
- activité d'agence de voyage;  
- relationnel et consultant pour tous achats de produits en provenance de Dubaï et de toute l'Asie, Transit;  
- la participation de la société à toutes sociétés créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe à celui de la présente société notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apports, fusion, alliances ou association en participation;

• **DUREE DE LA SOCIETE:** 99 ANS;

• **SIEGE SOCIAL:** 05, rue Louis Tréchet, Centre-ville, Brazzaville (République du Congo);

• **APPORT EN NUMERAIRE:** La déclaration notariée de souscriptions et de versements reçue par le même Notaire, le vingt-neuf octobre deux mil treize et enregistré à la recette d'impôts de Poto-Poto, le quatre novembre deux mil treize, sous folio 193/15, n°2704, atteste que la souscriptrice a déclaré que toutes les parts souscrites sont en numéraires et constate le versement de la somme d'un million (1.000.000) de Francs CFA représentant le capital social;

• **IMMATRICULATION:** la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de commerce de Brazzaville, le 15 novembre 2013, sous le numéro CG/BZV/13 B 4700;

• **DEPÔT LEGAL:** le 15 novembre 2013, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le numéro 13 DA 1210;

• **GERANCE:** Madame MONDJO MAYOMBO Béatrice Raïssa est nommée gérante, pour une durée illimitée.

Pour Avis,  
Maître Ludovic MOUNGUENGUE,  
Notaire



B.P: 711 - Pointe-Noire  
Téléphone: (242) 94.00.52  
Fax: (242) 94.20.42  
République du Congo  
E-mail: info@papn-cg.org  
Web: www.papn-cg.org

### PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE COMMUNIQUE DE PRESSE

La Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire informe tous les usagers, que conformément aux principes du code ISPS, l'accès au Port se fera sur présentation d'un nouveau badge à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Actuellement, le Port procède à la production de ces badges jusqu'au 15 Décembre 2013, délai de rigueur.

Il est donc demandé à tous les usagers ayant sollicité l'obtention des badges d'accès dans l'enceinte Portuaire, de passer à la Direction Générale pour valider les listes de leur personnel.

Fait à Pointe-Noire, le 21 novembre 2013

Le Directeur Général du Port  
Autonome de Pointe-Noire



## Confrérie Cardinal Emile Biayenda (Diocèse de Kinkala)

### La première assemblée diocésaine a rassemblé 36 participants

Du 14 au 17 novembre 2013, a eu lieu à Mindouli, dans le diocèse de Kinkala, la première assemblée générale ordinaire diocésaine de la confrérie Cardinal Emile Biayenda. Les travaux d'ouverture et de clôture ont été présidés par l'abbé Guy Roland Mouyamba, aumônier diocésain. Le curé de la paroisse hôte, l'abbé Félix Maboundou a souhaité la bienvenue à la confrérie Cardinal Emile Biayenda, puis s'en sont suivis les mots du président de la confrérie Cardinal Emile Biayenda de Mindouli, de la présidente diocésaine, et l'allocution d'ouverture par l'aumônier diocésain.



Les participants posant pour la postérité devant l'église de Mindouli.

Selon le programme, l'aumônier diocésain a lu, commenté et expliqué les statuts et le règlement intérieur. Ensuite, les participants ont suivi l'enseignement de l'abbé Vivien Makoundou (diacre) sur la vie du cardinal Emile Biayenda, en s'appuyant sur les évangiles de (Jn 3,16-17 et Matthieu 5,1-12). Puis, il a fait la comparaison entre la mort de Jésus et celle du cardinal Emile Biayenda en mettant en relief l'humilité qui est

l'une des vertus de ce vénéré pasteur. Chaque paroisse a fait son rapport en présentant les difficultés et les suggestions, ainsi que la composition du bureau. S'agissant de l'engagement des membres, la promesse va se réaliser à Kinkala, le 2 février 2014. Le volet financier a ensuite été abordé avec les cotisations statutaires et la lecture des rapports financiers du bureau national. Le bureau diocésain a été reconduit avec comme présidente, Mme Elisa-

## NECROLOGIE

Les enfants NDJOKELELE et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur père, NDJOKELELE Mathias, survenu le samedi 23 novembre 2013, à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile familial, au n° 60, rue Bordeaux, à Ouenzé.



## Diocèse de Nkayi

### Publication des bans

Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, annonce aux prêtres, religieux, religieuses et aux fidèles laïcs du diocèse de Nkayi que s'il plaît à Dieu, il ordonnera diacres, le dimanche 15 décembre 2013, (III<sup>ème</sup> dimanche du temps de l'Avent de l'Année liturgique A), à 8h 00, en la cathédrale Saint Louis de Nkayi, les grands séminaristes dont les noms et prénoms suivent: Batila Wilfrid-Aristide, Kikounga Ndekesse Narcisse Clameur, Kingati Michel, Moussolo Franck Amour et Mpeko Mamboueni Pierre Régis.

L'évêque de Nkayi demande de les soutenir par des prières intenses, afin que le Seigneur achève en eux ce que Lui-même a commencé.

Mgr Daniel Mizonzo  
Evêque de Nkayi

beth Nzalahata. Au total neuf paroisses ont pris part à cette première assemblée avec un effectif de trente-six participants qui se sont consacrés à la Vierge Marie en récitant le chapelet à la grotte, accompagné de la prière de louange dans l'église. Dimanche 17 novembre 2013, la

messe d'action de grâces a été célébrée avec tous les chrétiens, animée par la chorale Mboté Maria de Mindouli. Après la messe, les participants ont regagné leurs paroisses respectives.

Pascal Fructueux BABELA

## Eglise catholique au Tchad

### Mgr Mathias Ngarteri Mayadi, archevêque de N'Djamena, rappelé à Dieu

Décédé mardi 19 novembre 2013, à l'âge de 72 ans, dans l'avion médicalisé qui le transportait en France, pour des soins intensifs, après avoir été victime d'un A.v.c (Accident vasculaire cérébral), Mgr Mathias Ngarteri Mayadi, archevêque de N'Djamena, a été le premier tchadien à être ordonné évêque, en 1986. La nouvelle de sa mort est tombée le même jour, quelques heures après le décollage de l'avion devant le conduire en France, tandis que venaient de s'achever dans toutes les paroisses de l'archidiocèse de N'Djamena, les prières pour l'archevêque, conformément aux instructions des autorités ecclésiastiques compétentes, depuis l'annonce de sa maladie.

Ayant accédé au siège archiepiscopal de N'Djamena en 2003, après la renonciation de son prédécesseur pour limite d'âge, Mgr Mathias Ngarteri Mayadi, pendant son épiscopat qui aura duré une décennie, a contribué au dialogue interreligieux, avec l'imam de la grande mosquée de N'Djamena, Cheikh Hissein Hassan Abakar et le pasteur Soïnan Potifar. Ensemble, ils ont à maintes reprises, constitué le trio qui a usé de son influence morale dans le règlement de plusieurs crises politiques et sociales. Ce trio est aussi à la base d'une prière annuelle en faveur de la nation tchadienne, dite chaque 28 novembre, date anniversaire de la proclamation de la République du Tchad.

Dans un communiqué publié le jour de sa mort, la présidence tchadienne a salué la mémoire de «l'homme de paix et de dialogue» qu'aura été le défunt archevêque de N'Djamena. Les programmes de la radio nationale ont été réduits, faisant place à une musique funéraire, en raison du deuil national qui a été créé.

Les obsèques du regretté prélat sont prévues pour le jeudi 28 novembre 2013 à N'Djamena.



Mgr Mathias Ngarteri Mayadi.

Fred Axel MPOUTOU



Fonds des Nations Unies pour la Population  
Représentation en République du Congo

## AVIS DE VACANCES DE POSTE

Vacance de poste no:	COG/UNFPA/00011197
Date limite de dépôt des dossiers:	6 Décembre 2013
Titre du poste:	Assistant (e) Administratif (ve) et Financier (e)
Catégorie/Niveau:	ICS/7 (GS/7)
Typologie:	Bureaux du type 3
Nature et Durée du Contrat:	Poste FT de 1 an Renouvelable dont une période probatoire de 3 mois
Lieu d'affectation:	Brazzaville Congo avec déplacements occasionnels à l'intérieur du pays
Organisation:	UNFPA Congo, Région Afrique de l'Ouest et du Centre

La Représentation du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en République du Congo procède au recrutement d'un assistant administratif et financier pour son bureau de Brazzaville dont les informations du poste sont les suivantes:

### 1. Attributions et responsabilités principales:

Sous l'autorité de la Représentante Résidente et la supervision du Chargé des Opérations, et en tant que membre des services de l'équipe de direction du bureau de pays, l'Assistant (e) administratif (ve) et financier (e) fournit une gestion opérationnelle en matière de ressources humaines, administrative et des systèmes financiers du bureau-pays. Il/elle supervise le personnel d'appui du bureau.

Il/elle fournit des services de qualité en matière de ressources humaines, d'administration et de finances aux clients internes et externes par la maîtrise de toute la réglementation, du processus et des procédures appropriés. Il/elle prend une approche orientée vers le client et axée sur les résultats pour interpréter les règlements, les procédures et les directives dans les services du Représentant Résident, en fournissant de l'appui et de l'assistance aux projets appuyés par les bureaux-pays et l'UNFPA.

### L'Assistant(e) administratif et financier aura pour responsabilités:

#### a) Tâches générales

- Gérer suivant les règles et procédures, les exigences opérationnelles des données de programme/projets en cours d'exécution dans le pays en terme de personnel, de contrat de services, d'équipement, de voyages et d'autres événements liés aux activités de programmes/projets pour en faciliter la réalisation;
- Préparer et contrôler le budget administratif et des projets, puis s'assurer que les transactions financières se font conformément aux règlements et procédures de l'UNFPA;
- Proposer des procédures pour améliorer les contrôles et l'efficacité interne afin de mieux préparer les audits et répondre aux questions y relatives;
- Conseiller et informer les responsables et le personnel de projet sur les différents types et modalités des contrats, les orienter sur les avantages en terme de gestion des ressources humaines;
- Exécuter les systèmes de gestion en place et les requêtes des associations/partenaires pour les soutenir dans la gestion financière et des ressources humaines ainsi que les aspects opérationnelles conformément aux procédures du bureau-pays;
- Créer des systèmes et des mécanismes pour une gestion effective des ressources de l'UNFPA requises pour le NEX', conseiller et former le personnel de projet sur les procédures NEX;
- Maintenir la circulation d'un réseau continu d'informations adéquates et à jour entre le bureau-pays et le siège;
- Examiner les demandes et initier les procédures de fournitures, d'équipement, des approvisionnements et des services du bureau et des projets de manière transparente et efficiente;
- Contribuer à la gestion fluide du bureau en s'assurant de l'approvisionnement et de l'équipement des services, du suivi du processus d'achat et en maintenant un inventaire actualisé des dossiers;
- Examiner et préparer les dossiers pour les activités communes ayant trait aux projets conjoints, aux locaux et services communs (dispensaire, sécurité, bateau, coordination), au recouvrement des dépenses, aux indemnités et aux privilè-

ges, aux enquêtes sur le coût de la vie et des salaires, etc.;

- Elaborer les plans de gestion des risques et le plan annuel des achats;
  - Représenter UNFPA dans les rencontres et les travaux de groupe inter-agences en l'absence du superviseur;
- b) Tâches spécifiques
- Faire l'analyse et l'exécution des aspects opérationnels des fiches techniques des activités du programme;
  - Procéder à l'évaluation des demandes de remboursement des dépenses de voyages (F10);
  - Faire le suivi et le calcul mensuel des heures supplémentaires du personnel;
  - Faire les rapports financiers mensuels en vigueur «Financial accountability»;
  - Suivre les paiements auprès du Programme des Nations Unies pour le Développement;
  - Assurer le classement de la documentation financière (Vouchers);
  - Enregistrer, faire le réapprovisionnement et suivre le compte de la petite caisse et faire les ajustements nécessaires en cas d'écarts;
  - Faire les paiements des services des fournisseurs et du personnel après vérification de la liasse comptable;
  - Procéder au traitement des dossiers des consultants et conseiller pour paiement;
  - Assurer le contrôle des véhicules et la gestion des transports et du carburant et fournir les rapports mensuels sur la consommation du carburant par véhicule;
  - Faire le suivi des comptes d'attente, notamment celui du NEX (Operating Fund Account) et procéder aux ajustements nécessaires;

### 2.- Qualifications et expériences requises

- Conditions Scolaires/Académiques: Au moins une licence en administration des affaires, administration publique, comptabilité, finances, économie ou à tout autre domaine y relatif.
- Expérience professionnelle: Avoir au moins 5 ans d'une expérience appropriée, de préférence dans la gestion de programme/projet dans le secteur public ou privé. Une expérience dans le système des nations unies serait un atout.
- Avoir une très bonne connaissance de l'application des manuels de politiques et procédures des organisations internationales ou des organisations non gouvernementales.
- Connaissances informatiques: Avoir une bonne connaissance des logiciels de bureautique (Word, Excel, PowerPoint,) et de gestion de base de données (access).

### 3.- Aptitudes linguistiques

- Excellente connaissance de la langue française (expression orale et écrite)
- Une bonne connaissance de l'anglais surtout écrit.
- La connaissance orale des langues nationales (lingala et kituba) sera un atout.

### 4.- Compétences corporatives

- Intégrité/Engagement au mandat des Nations Unies en général et de l'UNFPA en particulier; Culture de développement/renforcement des compétences/formation continue; Capacités de communication des idées, partage des connaissances, orientation vers les résultats, engagement pour l'excellence, pensée stratégique et analytique;
- Etre capable de prendre des décisions justes, transparentes et expéditives à la lumière de l'information disponible et faire preuve d'une excellente moralité;
- Avoir une bonne capacité à travailler en équipe, à communiquer, à dégager les situations des conflits et réorienter les énergies vers des solutions mutuellement constructives;
- Etre capable de travailler sous pression et à former ses collègues, avoir une capacité pragmatique à innover, à traduire les buts stratégiques de l'UNFPA en plans et en actions;

### 5.- Dossier de candidature

- Composition:
- Demande non manuscrite adressée à Madame la Représentante de l'UNFPA;
- Curriculum vitae daté de moins d'un (1) mois ou formulaire P11 à retirer à l'UNFPA;
- Copies de diplômes, Certificats et attestations de travail (ne pas joindre les originaux);
- Référence de trois (3) personnes vous connaissant et leurs coordonnées;
- Vos dossiers doivent être envoyés/déposés à l'UNFPA, du lundi au vendredi, de 8h à 16h, sous pli fermé, avec les mentions:

Madame la Représentante de l'UNFPA Congo/Rue Crampel (en face de la BDEAC)/Brazzaville - Congo  
Candidature au Poste d'Assistant(e) Administratif (ve) & Financier (e)  
COG/UNFPA/00011197

- Date limite de dépôt des dossiers: 6 Décembre 2013 à 16h.

Fait à Brazzaville, le 18 Novembre 2013

Roger LALY

Chargé de Bureau/Représentation de l'UNFPA en République du Congo



Archidiocèse de Brazzaville

Clôture de l'année de la foi et profession solennelle de 1113 chrétiens

La chrétienté de l'archidiocèse de Brazzaville s'est donné rendez-vous, dimanche 24 novembre 2013, 34<sup>ème</sup> et dernier dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique C, en la solennité du Christ-Roi de l'univers, à la place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur archicombles, pour vivre deux événements majeurs: la clôture de l'année de la foi, décrétée par le pape émérite Benoît XVI, peu avant sa renonciation à la charge papale, le 11 février 2013 et la traditionnelle solennité de la fête du Christ-Roi de l'univers. Au cours de cette célébration eucharistique, 1113 chrétiens issus de quarante paroisses ont fait leur profession de foi devant toute la communauté chrétienne, renouvelant ainsi leur engagement du baptême.

Le tout dans une animation de la chorale Angélus de la paroisse Notre Dame de Fatima de Mpila, en alternance avec le chœur diocésain de la Schola populaire et les amis du grégorien. C'est le samedi 6 octobre 2012, en communion avec le Saint Père, que Mgr Anatole Milandou avait ouvert l'année de la foi, au cours d'une célébration eucharistique qui avait mobilisé toute la chrétienté. Mais dans l'archidiocèse de Brazzaville, l'année de la foi a connu deux thèmes successifs, à savoir: «*Chrétien de Brazzaville, redécouvre le chemin de la foi*», thème de l'année pastorale 2012-2013 et «*Chrétien de Brazzaville, laisse-toi guider par la lumière de la foi*», thème de l'année pastorale 2013-2014. Ce dimanche du Christ-Roi, tous les mouvements d'apostolat vêtus de leurs uniformes traditionnels, ainsi que les prêtres, religieux et religieuses se sont mobilisés en grand nombre autour de leur pasteur, Mgr Anatole Milandou, pour clôturer en beauté l'année de la foi et donner un éclat particulier à cet événement qui a marqué l'Église catholique universelle. Autour de l'archevêque métropolitain, il y avait Mgr Jan Romeo Pawlowski, nonce apostolique au Congo et au Gabon, les abbés Léonard Milongo, Mesmin Prosper Massengo, respectivement, vicaire général de l'archidiocèse de Brazzaville et secrétaire général de l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale). De nombreux prêtres dont Mgr Michel Nkouaya Kombo, prélat de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II et

doyen du clergé de l'archidiocèse de Brazzaville, y ont concélébré.



Les fidèles chrétiens rassemblés à la place mariale pendant la messe.

Dans son homélie prononcée en kituba et en français, Mgr Anatole Milandou a centré son exhortation en deux volets: d'abord, la solennité du Christ-Roi de l'univers, et la clôture de l'année de la foi. Deux événements majeurs qui s'identifient de par leurs importances. En effet, l'année de la foi a été une invitation authentique renouvelée. Il faut donc raviver le don de la foi que nous avons reçu le jour de notre baptême. Mais, en 130 ans d'évangélisation, qu'avons-nous fait et combien de chrétiens ont-ils accès à la table sainte? S'est interrogé l'ordinaire du lieu. Vous êtes la lumière du monde et on n'allume jamais une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais sur la table pour qu'elle éclaire toute la maison. Chaque groupement où communauté s'or-



Une vue des chrétiens ayant reçu la profession de foi.

achevée, mais cela n'empêche guère aux chrétiens de continuer à méditer sur la foi, car le Roi crucifié vient inaugurer une ère nouvelle de vie, à travers la nouvelle évangélisation qui doit être dans les cœurs de tous les chrétiens, a dit l'archevêque à la communauté chrétienne.

Avant la fin de la messe, Mgr Anatole Milandou s'est félicité de la grande mobilisation dont ont fait montre les fidèles par ce déferlement vers la place mariale, en les exhortant à être assidus dans les célébrations eucharistiques.

Signalons que les 1113 chrétiens ayant reçu la profession de foi étaient vêtus du pagne à



Les enfants de troupe de l'école général Leclerc pendant la profession des offrandes.

ganise pour avoir un chef, mais Jésus est le vrai chef, le Roi qui est venu servir et la meilleure manière de le faire est de se donner corps et âme pour les autres. L'année de la foi s'est

l'effigie de Mgr Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville.

Pascal BIOZI KIMINOU

Après le congrès régional de l'Acerac sur la famille à Libreville

Les participants témoignent sur la pertinence et le mérite de ces assises

Du 13 au 17 novembre 2013, a eu lieu, à Libreville, au Gabon, le congrès régional sur la famille, organisé par l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale). A l'issue de ces assises, quelques participants dont deux couples et une religieuse, membres de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) ont exprimé leurs sentiments de reconnaissance à la C.e.c, en soulignant la pertinence et le mérite de ces assises. Ci-après l'intégralité de ces témoignages.

Le congrès de l'Acerac portant sur la famille a été un kairós, un moment de grâces pour notre couple. L'écoute des témoignages des autres couples (Gabon, Tchad, RCA et Cameroun) et les exposés des experts ont été un grand moment de ressourcement pour nous, un temps d'apprentissage. Nos capacités dans la gestion de notre foyer et d'éducation de nos enfants ont été renforcées.

Nous remercions l'ensemble des organisateurs de ce congrès, pour nous avoir permis de bien vivre ce congrès. Merci aux Responsables de la Conférence épiscopale du Congo, qui ont mis tout en œuvre pour que nous venions participer à ce congrès.

Couple NIOLI Justine et Roger  
Couple responsable des E.n.d (Equipe Notre Dame)

«Les couples de la Conférence épiscopale du Congo ont apprécié à juste titre l'initiative prise par l'Acerac d'organiser à Libreville au Gabon, du 13 au 17 novembre 2013, un congrès sur la famille, auquel nous avons participé comme couple. Nous avons apprécié également la très bonne organisation de ce congrès dans sa forme et dans son contenu surtout, les différentes interven-

tions et les témoignages des couples présents à ce congrès. Les éminents conférenciers nous ont beaucoup éduqués pour conclure que la famille est une «Eglise domestique». Nous disons ainsi avec tous les congressistes que malgré les différents courants qui veulent détruire la famille: «la famille ne mourra pas».

Couple Nguissani Adolphe et Lydie Chantale

«C'est avec joie et intérêt que j'ai participé en tant que religieuse au congrès de la famille qui a eu lieu au Gabon, plus précisément à Libreville, du 13 au 17 Novembre 2013. Au terme de ce congrès, le sentiment qui m'habite est celui d'une pleine satisfaction. Cette rencontre avec les couples des cinq pays de la sous-région de l'Acerac a été une réussite tant sur le plan organisationnel que sur le contenu qui a constitué la matière de ces assises.

J'ai été dans l'admiration de voir l'ouverture des couples, la lucidité avec laquelle, ils ont pu nommer et identifier les problèmes qui font obstacles à l'épanouissement de leur vie conjugale ou familiale, mais également, les points forts qui les aident à tenir bon et à persévérer dans leur engagement. Les fruits des réflexions menées lors de ce congrès sont des véritables outils de travail qui nous permettent d'élaborer des nouvelles stratégies dans le domaine de la pastorale familiale dans nos différents diocèses. Au moment où la famille connaît des blessures dues aux changements profonds qui la plongent dans une crise destructrice, avoir un congrès dédié à la famille est un signe de la présence de Dieu qui nous renvoie à la source de la Parole de Dieu et qui nous invite au courage, à la persévérance et à la confiance. Car, si Dieu est pour la famille qui sera contre la famille?»

Sœur Solange Rolande MILANDOU

Message du congrès de l'Acerac sur la famille

Frères et sœurs bien-aimés dans le Christ, Chères familles, chers parents et chers enfants,

Au terme du congrès de l'Acerac sur la famille qui vient de se tenir à Libreville (Gabon), du 13 au 17 novembre 2013, nous voulons vous adresser ce message, à vous chers parents et chers enfants.



Les participants au congrès régional de Libreville posant pour la postérité.

L'Église a toujours souligné l'importance de la famille. Déjà, dans la Bible, la famille constitue le socle social, économique, juridique, et religieux de la vie d'Israël (cf. Jos 7, 16-18). Tous, parents et enfants, contribuent à la construction de cette famille qui a pour fondations Dieu et sa Parole. En naissant dans une famille humaine, Jésus fait de cette institution le premier lieu d'incarnation et de sa révélation comme Fils de Dieu et sauveur, le premier espace de communion entre Dieu et l'humanité. Le regard fixé sur la Sainte Famille de Nazareth, nos familles humaines doivent se laisser modeler par l'amour trinitaire et sans cesse éclairer par la Parole de Dieu faite chair. Désormais, les relations au sein de la famille entre l'époux et l'épouse, entre les parents et les enfants doivent être complètement transfigurés par cet amour que chante si bien saint Paul (cf. 1 Co 13). De même, à l'instar des premières communautés chrétiennes, nos familles doivent être des «Églises domestiques» ou «petites Églises», constituant ainsi la première expérience ecclésiale, le premier espace où l'amour de Dieu pour les hommes est reconnu, prié, accueilli et partagé. La famille doit se sentir missionnaire.

S'inspirant des Saintes Écritures, l'Église revient sans cesse sur l'importance à accorder à la famille. Nous pensons, notamment, à l'Exhortation apostolique post-synodale «Familiaris consortio» sur les tâches de la Famille chrétienne du Bienheureux Jean-Paul II, publié le 22 Novembre 1981, à Rome.

Au moment où des prises de position remettant en cause l'identité même de la famille semblent prendre corps dans nos mentalités, certainement à cause de l'effet de la mondialisation, il n'est pas superflu de rappeler les valeurs africaines, culturelles et chrétiennes de la famille dans le contexte de l'Afrique. De même, lieu de communion, la famille ne doit exclure personne et soutenir particulièrement les enfants, les veuves, les malades et les personnes âgées qu'on a tendance à maltraiter au nom de traditions africaines mal éclairées.

Frères et sœurs, qu'il nous soit permis de reprendre à notre compte ce mot prononcé autrefois par l'illustre cardinal Joseph-Albert Malula de Kinshasa: «Parmi les problèmes très complexes que pose l'évangélisation de l'Afrique à l'heure actuelle, celui de la christianisation des familles occupe à coup sûr une des premières places. Si nous voulons christianiser la société africaine, nous devons commencer par la famille qui en est la cellule»<sup>1</sup>.

En ce sens, il est important de réactiver la pastorale de la famille, en dialogue avec tous les membres de l'Église. En effet, évêques, prêtres, religieux, religieuses et fidèles laïcs doivent tous collaborer à cette œuvre d'évangélisation et de formation de la famille chrétienne.

La famille est également un lieu de coopération fructueuse et indispensable avec les pouvoirs civils de nos différents pays, comme le soulignait judicieusement le Pape émérite Benoît XVI: «l'État, quant à lui, doit appuyer sur des politiques sociales adéquates tout ce qui promeut la stabilité et l'unité du mariage, la dignité et la responsabilité des conjoints, leur droit et devoir irremplaçable d'éducateurs d'enfants»<sup>2</sup>.

Certes, les difficultés ne manquent pas et ne manqueront pas dans cette Afrique en plein bouleversement. Mais, les témoignages que nous avons entendus et les combats quotidiens de nombre de nos familles sont le signe d'une grande espérance: la famille chrétienne en Afrique ne mourra pas! Elle doit vivre et elle vivra!

C'est pourquoi, familles de Dieu qui êtes en Afrique centrale, en guise d'envoi en mission, nous nous permettons de reprendre le message que les Pères du deuxième synode africain, s'inspirant de l'épisode de la guérison du paralytique (Cf. Jn 5, 1-18), adressaient au peuple de Dieu: «Famille d'Afrique, lève-toi, prends ton grabat et marche»<sup>3</sup>.

Monseigneur Louis PORTELLA-MBUYU

Évêque de Kinkala

Président de la Conférence épiscopale du Congo  
Président de l'ACERAC

(Footnotes)

<sup>1</sup> Léon de Saint Moulin, Œuvres complètes du Cardinal Malula vol.7: textes concernant la famille. Théâtre et chants, Kinshasa, Facultés catholiques de Kinshasa, 1997, 304 p.7) 1/3. (Documents du christianisme africain), p.63.

<sup>2</sup> Deuxième Synode Africain, Message au Peuple de Dieu, Rome, 2009, n° 47,

<sup>3</sup> Cf. Discours du Pape Benoît XVI, lors de la 5<sup>ème</sup> Conférence Générale de l'Episcopat latino-américain et caraïbe, en 2007.



## SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

### N° 028.1/BEAC-GABAC/PRCIRC/UGRIF/2013/MI

**Institution:** Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun

**Nom du projet:** Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Régionales de la CEMAC- P099833

**Don IDA n°:** H 4340 – RAF

**Titre de services:** Service de Consultant pour l'élaboration d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables du GABAC

**Référence au Plan de Passation des Marchés:** 32/GABAC

1. Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés de ce projet publié dans le Development Business N° 775 du 31 mai 2010.

2. La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a reçu un crédit et un don de l'Association de Développement International (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du don pour effectuer les paiements au titre du contrat de Services de Consultant pour l'élaboration d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables du GABAC.

3. Les services de consultant comprennent:

A. Pour la première partie du manuel (Procédures administratives et opérationnelles):

- Présenter l'organigramme du GABAC et spécifier les rôles et responsabilités de chaque intervenant au sein du Secrétariat Permanent;
- Définir le circuit de traitement des informations et documents;
- Décrire les mécanismes de suivi et d'évaluation des activités du GABAC (périodicité, types de rapport, etc.);
- Décrire les mécanismes de gestion des ressources humaines;
- Décrire les mécanismes de gestion des ressources matérielles (véhicules, biens meubles, etc.);
- Former les agents du GABAC à l'utilisation de ce manuel.

B. Pour la seconde partie du manuel (Procédures comptables et financières):

- Mettre en place des procédures financières;
- Définir le circuit de transmission des informations et documents financiers et comptables;
- Spécifier les procédures de passation des marchés;
- Définir les modalités pour le traitement et la validation des dossiers et pièces venant des prestataires divers externes au GABAC, tout en spécifiant les rôles et responsabilités de chaque intervenant;
- Spécifier les mécanismes d'élaboration et d'exécution de budgets;
- Décrire les mécanismes de suivi comptable des immobilisations corporelles et incorporelles acquises par le GABAC;
- Décrire les mécanismes d'élaboration du compte administratif;
- Décrire les mécanismes d'élaboration du compte de gestion.

4. L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF), représentant le Groupe d'Action contre le Blanchissement d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), invite les firmes de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Les critères pour l'établissement de la liste restreinte portent, essentiellement, sur les expériences pertinentes du consultant (cabinet inscrit à l'Ordre des Experts comptables) dans la préparation des manuels de procédures administratives, financières et comptables.

5. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des «Directives; Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition de mai 2004, révisée en octobre 2006, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

6. Les consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives sous forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

7. Un consultant sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualification des consultants, telle que décrite dans les Directives de Consultants.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, tous les jours ouvrables, de 09 heures à 14 heures (heure locale).

9. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous, en personne, par courrier, facsimilé ou par courrier électronique, au plus tard, le jeudi 05 décembre 2013, à 12 heures (heure locale).

Monsieur le Secrétaire Permanent du Groupe  
d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique  
Centrale (GABAC)

B.P: 2280 - Bangui - République Centrafricaine

Tél: (+236) 70 166 359/70 500 945,

Email: spgabac@yahoo.fr

Une copie électronique sera adressée à l'Unité  
de Gestion du Projet:

Mail: adoum@beac.int

Yaoundé, le 15 novembre 2013

Le Coordonnateur du Projet,

**ADOUM MAHAMAT SARWAL**



# Redéfinir les missions du Conseil économique et social et œuvrer à sa reconnaissance

**D**u 6 au 8 novembre 2013, le C.e.s (Conseil économique et social) du Congo a été honoré par la visite, à Brazzaville, de Christian Leroux, directeur de cabinet du président du Conseil économique, social et environnemental de France (Cese). Pendant deux jours, Christian Leroux a eu des séances de travail avec le secrétariat général et les cabinets des membres du bureau du Conseil économique et social. D'entrée de jeu, les deux directeurs de cabinets des présidents des conseils du Congo et de France ont fait l'historique de leurs institutions respectives, parlé de leurs missions, de leurs organisations et de leurs fonctionnements respectifs, avant que le secrétariat général ait, entre autres, présenté son état des besoins en matière de formation dans le management et l'organisation d'une session (préparation d'une session, d'un avis et de la note de conjoncture, rédaction d'un avis, préparation et réalisation d'une étude, capitalisation des résultats de la recherche, prise de notes et rédaction du rapport de session). La formation qui doit viser aussi le renforcement des capacités des ressources humaines (administration et gestion d'une équipe, formation en technologies de la communication et de l'information, protocole et sécurité), le renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Il s'agit aussi de réorienter les axes de la coopération qui existe entre les deux institutions qui sont les troisièmes assemblées constitutionnelles du Congo et de France, après les assem-



Par Serge Armand Zanzala.

blées nationales et les sénats. Le Conseil économique et social doit renforcer ses capacités de travail pour s'intéresser aussi aux questions qui se posent dans les pays de la Cemac en particulier, et ceux du continent africain en général, afin d'aider le gouvernement et les citoyens congolais qui siègent dans les institutions sous-régionales, régionales et continentales, à faire de bonnes propositions sur le développement économique, social et environnemental. Cependant, si en France, le Conseil économique, social et environnemental occupe son rang, est reconnu comme troisième assemblée constitutionnelle et assure pleinement ses missions qui consistent à conseiller le gouvernement et le parlement, participer à l'élaboration de la politique économique, sociale et environnementale; favoriser, à travers sa composition, le dialogue entre les

catégories socioprofessionnelles dont les préoccupations, différentes à l'origine, se rapprochent dans l'élaboration de propositions d'intérêt général; contribuer à l'évaluation des politiques publiques à caractère économique, social et environnemental; promouvoir un dialogue constructif et une coopération avec les assemblées consultatives créées auprès des collectivités territoriales et auprès de ses homologues européens et étrangers, et contribuer à l'information des citoyens à travers des moyens bien adaptés, au Congo le Conseil économique et social est un parent pauvre qui se trouve particulièrement défavorisé et désavantagé par rapport aux deux autres assemblées constitutionnelles que sont l'assemblée nationale et le sénat.

Entre le Conseil économique social et environnemental de France et le Conseil économique et social du Congo, «c'est le jour et la nuit», ont déduit les membres des cabinets du Conseil économique et social, après les brillants exposés de Christian Leroux. Mais, il est regrettable que le directeur de cabinet du président du Cese de France n'ait pas eu, lors de son séjour à Brazzaville, des entretiens avec les membres des bureaux de l'assemblée nationale et du sénat, et le secrétariat du gouvernement pour leur faire prendre conscience des missions et du rôle d'un Conseil économique et social dans une République.

## Le Conseil économique et social, défavorisé

A travers le mot «défavorisé», il faut traduire la perte de considération, par les institutions qui ont le devoir de consulter le Conseil économique et social, à savoir le gouvernement, l'assemblée nationale et le sénat. En effet, en tant que membre d'un cabinet du bureau du Conseil économique et social, je n'ai jamais eu vent d'une demande de saisine introduite par le gouvernement, l'assemblée nationale ou le sénat.

Alors que pour les projets de loi de plan ou de programmation à caractère économique, social et environnemental (orientations pluriannuelles des finances publiques, projets de loi, ordonnance, décret propositions de loi), le gouvernement devrait, à tout prix, consulter le Conseil économique et social.

Cette perte de considération est aussi perceptible du côté de l'assemblée nationale et du sénat qui, eux aussi, ne consultent pas le Conseil économique et social sur les questions à caractère économique, social et environnemental.

Au-delà, il faut dire que le Conseil économique et social a aussi une autre voie à travers laquelle il peut transmettre ses avis, sur toutes ces questions, au gouvernement, à l'assemblée nationale et au sénat. Il s'agit de l'auto-saisine. Et les Congolais, eux, ont la voie de pétition pour demander des informations sur une situation

particulière. Néanmoins, toutes ces voies sont à peine utilisées, pour ne pas dire qu'elles ne le sont pas.

## Le Conseil économique et social, désavantagé

A travers le mot «désavantagé», il s'agit de dire: mettre en situation de faiblesse. Mais, cet aspect est équivoque. Parce que mettre en situation de faiblesse fait apparaître deux acteurs: celui qui fait l'action, c'est-à-dire met l'autre en situation de faiblesse et la victime qui est mise en situation de faiblesse. Pourtant, le Conseil économique et social peut aussi se mettre, lui-même, en situation de faiblesse. Je vois déjà les membres des différents cabinets écarquiller leurs yeux et retenir momentanément leurs souffles! Non, je ne vais pas aborder ici les problèmes internes que nous connaissons et déplorons tous et qui affaiblissent notre institution. Respirez normalement et rassurez-vous que je ne suis pas un pyromane pour mettre le feu dans la baraque!

Mais, je voudrais tout simplement parler de l'insuffisance des services supports qui doivent exister au sein du Conseil économique et social, de son budget de fonctionnement dans lequel la recherche ou la collecte des informations et les outils de communication et de sa valorisation devraient occuper une place de choix.

Néanmoins, le Conseil économique et social est aussi défavorisé par le temps. Les trois sessions annuelles (celles de janvier, mai et septembre), ne lui permettent pas de travailler

convenablement et, effectivement, afin de donner, d'une manière permanente, des avis et publier des études. Alors qu'au regard de ses missions et son rôle, c'est d'une manière continue que les conseillers devraient siéger.

En France, par exemple, le Conseil économique social et environnemental a une seule session permanente qui dure cinq ans. C'est ainsi, durant la tranche de temps 1999-2010, il a fait 6.318 recommandations dont 1956 grandes recommandations et 4.362 propositions concrètes. Mais, le Cese de France ne publie pas que des avis. A partir de son imprimerie et de ses services compétents, il édite régulièrement des études sur plusieurs sujets qui concernent non seulement la France, mais aussi l'Union européenne. Cependant, pour reconquérir sa reconnaissance et s'imposer comme troisième assemblée constitutive du Congo, le Conseil économique et social doit organiser des journées de rencontre avec l'assemblée nationale, le sénat, le gouvernement et les universités, pour parler de ses missions et de son rôle. Aussi devra-t-il avoir un organe d'expression (un périodique, les annales, un site Internet et un espace dans un ou des grands journaux nationaux) pour présenter ses études et ses avis. Mais, c'est aux membres de l'assemblée nationale et du sénat que revient la mission de refonder le Conseil économique et social. Cependant, le Conseil économique et social devra initier un projet allant dans ce sens. Ce document devra être soumis à l'appréciation du président de la République, des députés et des sénateurs.

**Serge Armand ZANZALA**  
Conseiller à la Communication et aux Affaires Culturelles du Deuxième Vice-Président du Conseil Economique et Social

www.lasemaineafricaine.net

# Le Brésil a institué une journée nationale en mémoire d'un esclave bantou d'Afrique centrale

**D**epuis 2003, le 20 novembre de chaque année, le Brésil célèbre la journée nationale de la conscience noire, en mémoire de Nganga-Zumbi, leader du Mouvement de libération et de la résistance des Noirs du Brésil, héros national et icône de la communauté afro-brésilienne. En effet, depuis la rédaction de l'histoire générale de l'Afrique par l'Unesco, il a été établi que le Brésil a été majoritairement peuplé par les navires qui ont embarqué depuis Benguela et Luanda, en Angola, pour Rio de Janeiro qui devint le plus grand port négrier de la planète. (1) L'historien américain Joseph C. Miller, dans «Way of death: Merchant capitalism and the Angolan slave trade» (2) atteste que la majorité des esclaves arrivés par le port de Rio de Janeiro, furent des Kongos et des Ambundus. Certains de ces Bantus de l'Afrique centrale étaient arrivés par le port de Salvador de Bahia (capitale du Brésil avant 1763). Le président de l'association des bantou de la province de Bahia, lors d'une interview accordée au quotidien «Les Dépêches de Brazzaville», avait déclaré que la majorité des esclaves de Bahia étaient d'origine bantou (3). On a trouvé, également, les traces de leur présence, le long de Guanabara-bay, Sao Paulo, Mina Gérais, Sao Jose de Tocantins et à Carmo, près de Natividade. Les Hollandais ont occupé, à partir de 1629 et cela durant une vingtaine d'années, la stratégie Pernambuco-Alagoas, Itamaracas, Paraiaba et Rio-grande Do Nord (le Brésil Hol-



Par Arsène Francoeur Nganga.

landais). De 1640 à 1648, la Hollande occupe Sao Paulo de Loanda. La Hollande y a transporté plus de 12.000 captifs Mundongo, Matambas et Kongo vers le Brésil hollandais. Le calvaire de l'esclavage au Brésil avait engendré la fugue des esclaves dans les montagnes où ils formaient des communautés d'esclaves libres «Les Quilombo». Pour l'historien américain Stuart. B. Schwartz, docteur en histoire de l'Université Columbia de New York (1968), professeur, titulaire à l'Université de Yale, lauréat du premier prix international Cundil en histoire de l'Université Mac Gill de Montréal, «le plus grand prix attribué à des ouvrages didactiques sur un sujet» et médaillé de l'Ordre de la croix du Sud, la plus grande distinction étrangère décernée par le Brésil,



Nganga Zumbi.

auteur de «Slaves, peasants and rebels: reconsidering brazilian slavery», (University of Illinois press (1995) a étudié les populations des Quilombo au Brésil et les a qualifiées d'Ambedu et de Kongo. Selon lui, quilombo, au Royaume Kongo, était un camp d'initiation. Le quilombo de palmarès, situé dans l'actuel état de Goias, au Nord du Brésil, est le plus célèbre des quilombo, il a vu naître Nganga-Zumbi en 1655, qui deviendra le chef et commandant de l'armée des esclaves fugitifs.

En 1678, Zumbi inflige 25 défaites aux troupes hollandaises et portugaises à la suite d'une extraordinaire résistance, il invitait ses compagnons à mou-

rir pour la liberté. En 1692, le gouverneur portugais, Antonio Vieira, écrit au roi du Portugal, insinuant qu'il n'y avait aucune possibilité de négocier avec le quilombo de Palmarès, sinon que de le détruire. Le Portugal avait réuni la plus forte armée de son histoire coloniale. Les nègres s'étaient affrontés avec les Portugais pendant deux ans. Cet affrontement s'était soldé par l'échec du Portugal.

En 1694, le Portugal veut en finir avec le quilombo de Palmarès, en tuant Zumbi. Le Portugal nomme Domingo Jorge Velho, administrateur de la colonie, avec une armée de deux millions hommes et une artillerie lourde, qui mène la chasse

à Nganga-Zumbi, qui est capturé après vingt-deux jours, suite à la trahison d'un de ses anciens collègues. Il est décapité le 20 novembre 1695. Sa tête est emportée dans la ville de Recife et exposée sur la place publique.

Décédé au 17<sup>ème</sup> siècle, ce n'est qu'en 2003 qu'une loi a institué le 20 novembre, journée de la commémoration de la conscience noire, à travers le personnage de Nganga Zumbi. Le 20 novembre, au Brésil, est le jour de dénonciation, protestation et résistance des afro-brésiliens, une population esclave pendant la colonisation et peuple rejeté pendant la Répu-

blique. A cette date, les Afro-brésiliens protestent contre la démocratie radicale. Une statue de Zumbi a été érigée à Recife, au Nord-Est du Brésil, et l'aéroport de cette ville porte également le nom de Nganga-Zumbi. Depuis 1986, la communauté noire du Brésil revendique la terre du quilombo de Palmarès. Le film «Quilombo», du réalisateur brésilien Carlos Diegues, dépeint la résistance de Palmarès.

Arsène Francoeur  
NGANGA

## Notes

- «General History of Africa», Tome V, James Currey, California, Unesco, édition 1992, Page 289;
- Pages 450 à 459;
- «Les Dépêches de Brazzaville» n°1823 du 13/09/2013, Page 11.

## LA SEMAINE AFRICAINE

Bihédomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique.

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

**Président:**  
Mgr Miguel Angel Olaverri,  
Evêque de Pointe-Noire  
**Vice-Président**  
Mgr Anatole Milandou  
Archevêque de Brazzaville

**Directeur de Publication:**  
Joachim MBANZA

**Secrétaire de rédaction**  
Véran Carrhol YANGA  
Tel: (242) 06.668.24.72  
**Saisie&Montage (PAO):**  
Atelier La Semaine Africaine

**Service Commercial:**

**Brazzaville:** Tél. 06.889.98.99  
05.528.03.94  
**Pointe-Noire:** Tél:05.557.78.71  
06.655.80.03  
05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr  
Site Internet: lasemaineafricaine.net





**Nouvelle  
bouteille  
Format 1 Litre**

**Pratique et  
transportable**





C.c.n (Comité de coordination nationale)

## Transfert du matériel et équipement du projet 8 paludisme aux structures nationales de santé

Vendredi 15 novembre 2013. Le C.c.n (Comité de coordination nationale) des projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a distribué du matériel et équipement du projet de la série 8 paludisme: «Projet de mise à l'échelle de la moustiquaire imprégnée d'insecticide et l'accès aux combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine au Congo», aux structures de santé œuvrant dans la lutte contre le paludisme au Congo. La cérémonie, placée sous l'égide de Florent Balandamio, conseiller à la protection de la population du Ministère de la santé et de la population, a eu lieu au siège de l'Ong Médecins d'Afrique, devant des membres du C.c.n et des représentants des structures bénéficiaires.

C'est en 2008 que le C.c.n avait obtenu du Fonds mondial le financement du projet intitulé: «Projet de mise à l'échelle de la moustiquaire imprégnée d'insecticide de l'accès aux combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine au Congo». Coût global de ce projet: 14,95 milliards de F.Cfa. Sa gestion avait été confiée à Médecins d'Afrique et l'unité de gestion du Ministère de la santé et de la population. Pour sa bonne mise en œuvre, des équipements ont été acquis: véhicules, hors bords, motos, matériel informatique, meubles et mobiliers de bureau. Deux ans après sa mise en œuvre, le Fonds mondial a décidé d'arrêter le financement dudit projet, à cause de la mauvaise performance des agences de mise en œuvre, d'une part et, pour l'absence du plan stratégique de lutte contre le paludisme pour la période cou-

vrant la deuxième phase du projet, d'autre part. Conformément aux procédures en vigueur, le C.c.n a soumis un plan de clôture du projet au Fonds et a transféré les équipements cités plus haut aux structures nationales travaillant dans la lutte contre le paludisme. Il s'agit du programme national de lutte contre le paludisme, les directions départementales de la santé et l'unité de gestion du projet Tuberculose auprès du Ministère de la santé et de la population. Une partie de ce matériel est léguée à Médecins d'Afrique, en sa qualité non seulement de co gestionnaire du projet, mais aussi, d'Ong nationale de santé publique. S'adressant aux bénéficiaires de ces équipements, Julien Makaya, président du C.c.n Congo, a déclaré: «Nous espérons, simplement, que le matériel qui vous est transféré, ce



Florent Balandamio (à g) remettant les clés à un des bénéficiaires.

jour, participe à l'opérationnalisation de la mise en œuvre de la politique nationale de santé pour le bien-être de nos populations». Il a, par ailleurs, annoncé qu'en 2014, le Fonds mondial mettra à disposition du Congo une enveloppe financière pour lutter contre le sida, le paludisme et la tuberculose, dans le cadre du nouveau modèle de financement. Pour être éligible à cette enveloppe, le Congo devra élaborer ou actualiser les programmes nationaux de lutte contre les trois maladies et mettre en place un organe de quantification des besoins en médicaments antituberculose.

Florent Balandamio, conseiller à la protection de la population du Ministère de la santé et de la population, a, lui aussi, exhorté les différents bénéficiaires à un meilleur usage de ces équipements, afin de pérenniser les avancées acquises, dans le cadre de la lutte contre le paludisme au Congo. Le clou de la cérémonie a été la signature des procès-verbaux de distribution et de réception y relatif.

Esperancia  
MBOSSA-OKANDZE

Académie militaire Marien Ngouabi: Cours spécial des officiers

## 474 agents de la force publique ont porté le galon de sous-lieutenant

La fin du 3<sup>ème</sup> C.s.o (Cours spécial des officiers) a été marquée par une cérémonie, samedi 26 octobre 2013, dans l'enceinte de l'Acmil (Académie militaire Marien Ngouabi), à Djiri, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de la ville-capitale. Placée sous le patronage du général de division Guy Blanchard Okoi, chef d'Etat-major général des F.a.c (Forces armées congolaises), cette cérémonie a eu lieu en présence du général Prosper Nkonta Mokono, inspecteur général des F.a.c et de la gendarmerie nationale, du contre-amiral Franck-Xavier Ndongu Mokana, contrôleur général des F.a.c et de la gendarmerie nationale, du colonel Bellarmin Ndongui, commandant en second et chef d'Etat-major de la gendarmerie nationale, des membres du Commandement des F.a.c et du Conseil de commandement de la police, ainsi que des attachés de défense près les ambassades de France et de Chine au Congo.



Des agents de la Force publique bénéficiaires du cours spécial des officiers.

Ce cours spécial, organisé au profit de 474 agents de la Force publique, dont 141 pour les Forces armées congolaises, 53 pour la Gendarmerie nationale et 280 pour la Police, a été un programme de formation d'une durée de deux ans, pour leur assurer une formation initiale d'officier à dominante infanterie. La mise en œuvre de ce programme s'est, donc, faite en deux années académiques successives traduites en modules, dont le premier a eu lieu du 4 octobre 2011 au 4 octobre 2012 et le 2<sup>ème</sup> du 7 janvier au 26 octobre 2013. A cause des effectifs très élevés et inadaptés à ce type de formation et des contraintes pédagogiques, les stagiaires ont été répartis en deux grands groupes: l'un au Centre d'instruction de Makola et l'autre à l'Ecole nationale des sous-officiers d'active de Gamboma. D'une durée de douze mois de formation, le premier module a porté sur la formation élémentaire toute arme et sur l'étude du groupe de combat. Des enseignements spécifiques dans les domaines militaires et de la culture générale y ont été dispensés. Ce module, sanctionné par des examens, a pris fin, le 4 octobre 2012.

A l'issue de ce premier module, tous les stagiaires ont été ramenés à Brazzaville, pour y suivre le deuxième, au cours duquel ils ont été placés, selon leur composante d'appartenance, à l'Acmil, pour les stagiaires des F.a.c, à l'Ecole de la gendarmerie nationale (E.g.n), pour ceux de la gendarmerie nationale et à l'Ecole nationale supérieure de police, pour ceux de la police. Ce module a porté sur l'étude de la section d'infanterie. Des enseignements spécifiques ayant trait à la connaissance de leur composante d'appartenance, à l'exercice de l'autorité et à la culture générale leur ont été donnés, à cet effet. Un exercice synthèse sur le terrain et une série d'examens finaux a sanctionné cette formation. Les résultats réalisés au cours des examens ont permis de déclarer, solennellement, les stagiaires aptes à porter l'épaulette de sous-lieutenant.

Parlant aux noms du commandant de l'E.g.n (le colonel Roger Ibata Yombi), du directeur de l'Ecole nationale supérieure de police (le colonel Grébert Ngampika) et à son nom propre, le colonel Joseph Nkounkou, commandant de l'Acmil, a rappelé aux stagiaires devenus officiers et formés comme meneurs d'hommes que le plus dur reste à faire. «Il s'agira de faire valoir les acquis de votre nouvelle qualification, en commandant vos hommes et en les instruisant avec professionnalisme. Vous devrez être, pour ces hommes, des modèles», a-t-il affirmé.

Signalons que le cours spécial des officiers avait été conçu et mis en place, pour assurer une formation initiale d'officier à des agents de la force publique, ayant suivi des études supérieures et obtenu des diplômes dans les universités, instituts et grandes écoles civiles. Mais, malgré leur haute qualification, leur emploi dans les F.a.c, la gendarmerie nationale et la police était quelque peu difficile, vu qu'il leur manquait une formation militaire adaptée. C'est dans cette perspective qu'ont été organisés les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cours au Centre d'instruction de Makola.

Alain Patrick MASSAMBA

Comité de pilotage du Pagef

## Faire un bilan précis pour chaque société, de l'avancement dans le processus d'aménagement

Après quatre années de mise en œuvre, le Pagef (Projet d'appui à la gestion durable des forêts) du Congo a tenu son 7<sup>ème</sup> comité de pilotage, le 8 novembre 2013, à Brazzaville, dans la salle de conférences du restaurant «Espace Traiteur». Ce comité, suite du 6<sup>ème</sup> qui a eu lieu le 23 mai 2013, dans la salle de conférences du Ministère de l'économie forestière, s'est déroulé sous la présidence de Michel Elenga, directeur de cabinet du ministre de l'économie forestière et du développement durable et président du comité, en présence de Fidèle Nkounkou, vice-président dudit comité, et de Bernard Bezou, coordonnateur du projet Pagef.

En effet, depuis l'an 2000, le pays met en œuvre une politique forestière axée sur la gestion durable des ressources forestières. C'est dans ce contexte que le Projet appui à la gestion durable des forêts du Congo, dont le champ d'intervention couvre les secteurs forestiers du Sud et du centre du Congo, accompagne les titulaires des conventions d'aménagement des forêts, de même que les titulaires des conventions de transformation du bois, dans l'objectif de favoriser l'extension de la dynamique d'aménagement à l'ensemble des opérateurs forestiers du Congo. Le projet, financé, conjointement, par le gouvernement, l'A.f.d (Agence française de développement) et les sociétés forestières, a pour but d'appuyer le gouvernement dans la réalisation de l'aménagement durable de l'ensemble des concessions forestières à l'horizon 2015. Michel Elenga, ouvrant les travaux, a réaffirmé: «L'aménagement éco-systémique des forêts est bien compris

comme une valorisation des produits et services forestiers garantissant, à long terme, l'intégrité du milieu de sa biodiversité et du bien-être des populations.»

Près d'une trentaine de personnes, représentant des directeurs généraux des sociétés forestières, des cadres de l'économie forestière, des Ministères du plan et de l'aménagement du territoire, de l'Union européenne, de l'A.f.d (Agence française de développement), de la société civile et un représentant de la présidence de la République ont pris part à ce 7<sup>ème</sup> comité de pilotage. Ces derniers y ont apprécié plusieurs dossiers à l'ordre du jour, parmi lesquels le niveau d'exécution des recommandations du 6<sup>ème</sup> comité de pilotage, le rapport d'activités du Pagef. Ils ont, en outre, examiné et adopté le planning des activités de la prochaine année. Après analyse approfondie de ces différents dossiers, les participants ont formulé, au terme des travaux, une recommanda-



Fidèle Nkounkou (à g.) et Michel Elenga.

tion relative au respect par les sociétés partenaires du Pagef de leurs engagements, en vue de l'aménagement de leurs concessions forestières. Cette directive suggère que le 7<sup>ème</sup> comité de pilotage, constatant les retards pris dans le processus d'aménagement et les risques de ne pas atteindre l'objectif de la République du Congo, de terminer l'aménagement de l'ensemble des concessions d'ici à la fin de 2015 et de ne pas profiter pleinement de l'appui du Pagef, avant son achèvement, en septembre 2014, recommande qu'une réunion au plus haut niveau soit tenue à Pointe-Noire, entre le Ministère en charge de l'économie forestière, les directions générales de chaque société et le Pagef, avant fin novembre 2013, en vue de faire un bilan précis pour chaque société, de l'avan-

cement dans le processus d'aménagement, d'établir un chronogramme actualisé du programme d'aménagement conformément aux objectifs de l'Etat et aux engagements complémentaires et de proposer des avenants aux contrats d'appui technique entre le Cniat-Pagef et les sociétés forestières, ainsi qu'une échéance pour la signature et leur mise en œuvre.

Pour rappel, l'objectif du Pagef est de gérer, durablement, les ressources forestières nationales qui, pour les autorités congolaises, demeurent un impératif vital, pour réaliser des progrès perceptibles permettant au Congo d'être le modèle dans la gestion durable des forêts tropicales.

Philippe BANZ



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO  
B.P: 182  
Fax: 81.41.46  
Email: cnss.bzv@laposte.net  
N°136/BZV

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\* Travail\* Progrès

## COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe les pensionnés de Brazzaville payés par virement bancaire ainsi que les rentiers, qu'une opération de contrôle physique les concernant se déroulera dans la ville-capitale, du 02 décembre au 28 décembre 2013.

A cet effet, des équipes de recenseurs passeront à leur domicile.

Les intéressés sont priés de se munir des pièces suivantes:

- Une pièce d'identité;
- Un relevé d'identité bancaire;
- Une copie de la lettre de notification de la pension ou de la rente;
- Une copie de l'acte de mariage, le cas échéant;
- Une copie de l'acte de décès, dans le cas de la pension de survivant.

Les pensionnés payés par virement bancaire et les rentiers ayant changé de domicile sont priés de passer communiquer leur nouvelle adresse à la direction générale de la Caisse.

Les personnes ayant obtenu une procuration d'un pensionné ou d'un rentier se trouvant à l'étranger, devront se présenter à la Direction Générale et se munir, en plus des pièces déjà citées ci-dessus, des documents ci-après:

- Un certificat de vie du pensionné ou du rentier;
- Une attestation de résidence signée par les autorités administratives (Maires ou Préfets) de la ville où réside le pensionné ou le rentier.

Les pensionnés payés par virement bancaire et les rentiers qui ne se seront pas fait contrôler, verront le paiement de leur pension ou de leur rente suspendu.

Le Directeur Général remercie les pensionnés payés par virement bancaire et les rentiers pour leur bonne compréhension.

*Fait à Brazzaville, le 19 Novembre 2013*

Le Directeur Général,

**Evariste ONDONGO**

### APPEL A CANDIDATURE

Recrutement de trois experts de la société civile  
2 ingénieurs forestiers et 1 juriste

Le Projet «Observation Indépendante (OI) de l'application de la légalité forestière et de labgouvernance en appui au Système de Vérification de la Légalité (SVL) en République du Congo (OI-APV FLEGT)» est mis en oeuvre par le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), en collaboration avec le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD), avec un appui financier de l'Union Européenne et de l'Agence Française de Développement.

Son objectif est de contribuer à la bonne gouvernance du secteur forestier en République du Congo dans le contexte de l'APV-FLEGT.

Dans le cadre de sa mise en oeuvre, le Projet OI-APV FLEGT recrute deux ingénieurs forestiers et un juriste.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur lettre de motivation, curriculum vitae, copie certifiée du diplôme exigé et toute attestation ou certificat justifiant leur expérience professionnelle, au plus tard, le 06 décembre 2013, à 12h00, à l'une des adresses suivantes:

- Projet OIFLEG: cité Cardinal Emile BIAYENDA, à côté du Tennis Club, près du Stade Massamba-Débat, quartier Diata; courriel: [\\_poif\\_congo@yahoo.fr](mailto:_poif_congo@yahoo.fr); Téléphone: 06 660 24 75.
- ONEMO: Direction Départementale de Brazzaville, Mpila.

Conditions générales pour tous les candidats:

- être de nationalité congolaise;
- maîtriser l'outil informatique;
- une expérience au sein d'organisations de la société civile oeuvrant dans le secteur de la forêt et de l'environnement;
- avoir une connaissance des principes et problématiques de la gestion durable et de la gouvernance forestière;
- avoir une capacité de travailler en équipe et sous pression;
- avoir des aptitudes physiques de réaliser des missions en forêt;
- avoir des capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction;
- maîtriser les langues nationales congolaises: lingala et kituba;
- une implication dans la mise en oeuvre des projets est un atout.

Conditions particulières pour les ingénieurs forestiers: formation exigée et expérience

- diplôme d'ingénieur forestier ou équivalent (Bac + 3)
- 5 ans d'expérience professionnelle dans le secteur forestier;

Conditions particulières pour le juriste: formation exigée et expérience

- diplôme de maîtrise en droit ou équivalent (Bac +4)
- 5 ans d'expérience professionnelle en gestion des ressources naturelles.

N.B. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés par téléphone, pour un entretien.

ETUDE DE MAITRE Hortense MVINZOU LEMBA  
NOTAIRE

Sis au 1er étage, Galerie Marchande de l'ARC, Avenue William Guinet, Centre-ville- Brazzaville  
République du Congo

B.P: 14262 - Tél.: 05 551/36/01 - 06 650/53/28 - 22 281/07/42

### INSERTION LEGALE

#### ‘‘SOCIETE BOUYGUES E&S CONGO’’

«Société Anonyme avec Conseil D'administration»  
Au capital de Cent millions (100.000.000) de Francs CFA  
Siège social: Avenue de la Pointe Hollandaise - Mpila - B.P: 26, Brazzaville  
RCCM: CG/BZV/07-B-222  
République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire titulaire d'un office en la résidence de Brazzaville, le treize novembre deux mil treize, portant Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du quatre novembre deux mil treize, de la société BOUYGUES E&S CONGO, dûment enregistré aux domaines et timbres de Mpila, le dix-huit novembre deux mil treize, folio 202/7 numéro 1360,

Le Conseil d'Administration a coopté, en qualité d'administrateur et de Directeur Général, Monsieur Christophe ROQUES, en remplacement de Monsieur Damien RICHARD.

La société a pour objet:

• En tous pays, notamment dans les Etats parties au traité OHADA, et particulièrement en République du Congo, que ce soit directement ou pour le compte des tiers ou encore en participation avec d'autres tiers: l'étude, la réalisation et la mise en oeuvre directe ou indirecte, de tous travaux publics ou privés, de quelque estimation et pour quelque nature que ce soit, ainsi que la fourniture d'en-

gins, matériels, matériaux et prestations, tous travaux d'adduction d'eau, d'électrification, de canalisations, la vente, l'installation, le montage et l'entretien d'ascenseurs, la vente, l'installation, le montage et l'entretien de centrales, d'appareils de climatisation, de groupes convertisseurs, l'équipement et la maintenance de réseaux et câblages téléphoniques et informatiques, la vente, l'installation, le montage et l'entretien d'appareils de suppression d'eau, etc.

Et, généralement, toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou qui seraient de nature à favoriser son extension ou son développement, le tout tant au Congo qu'à l'étranger.

Durée de la société: 99 ans;

*Pour Insertion,*

Maître Hortense MVINZOU LEMBA



Sclog (Société Commune de Logistique)

# Dons au service de néonatalogie du C.h.u, aux enfants abandonnés, aux orphelins et aux personnes du troisième âge

La direction générale de la Sclog (Société commune de logistique) et son personnel ont réaffirmé leur engagement en faveur de la solidarité envers les personnes en souffrance. C'est ainsi que, mercredi 20 novembre 2013, le directeur général de la Sclog, Frederik De Vos, a conduit une délégation de sa société, composée, entre autres, de Mme Olga Euphrasie Akylangongo, directrice de l'administration et des ressources humaines, Henri Jacob Itoua, chargé du personnel, et Olangala Etihinga, délégué du personnel, a fait une tournée à travers la capitale, Brazzaville, pour procéder à la remise de dons au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) et jeudi 21 novembre, à deux orphelinats et deux hospices de vieillards.

## Au service de néonatalogie du C.h.u

Tout a commencé par le C.h.u, mercredi 20 novembre. Frederik De Vos, directeur général de la Sclog, a remis un lot de produits pharmaceutiques en faveur des nourrissons hospitalisés. La valeur du don des médicaments remis au C.h.u est de plus de 4 millions de francs Cfa. La cérémonie de remise de ce don s'est déroulée au dépôt pharmaceutique du C.h.u. Le don a été récep-

tionné par Bernard Ooulaka, directeur général du C.h.u, en présence de Mme Aurora Cardorelle Mbika, directrice des affaires médicales, et de quelques agents travaillant au dépôt du C.h.u. Ensuite, la délégation de la Sclog a visité le service de néonatalogie où sont internés les nouveau-nés prématurés, mis en observation. Cette visite a permis à la direction de la Sclog de se rendre compte du niveau des problèmes auxquels le C.h.u est confronté pour assurer de bons traitements aux nourrissons qui y sont hospitalisés.



Le Dg de Sclog et la soeur Sr Maria-Anne, responsable de l'hospice des Petites Sœurs des pauvres.

Après ce don, Bernard Ooulaka, directeur général du C.h.u, a remercié la direction générale de la Sclog, en ces termes: «Ce geste de bonne volonté me va droit au cœur. C'est sûr que vous avez aussi des échecs qui attestent, effectivement, qu'un travail se fait au C.h.u. Si les choses se passaient mal ici, peut-être que vous n'auriez pas eu le courage de venir nous appuyer. Vous êtes venus, parce que vous savez que le travail qui se fait ici est bien fait et les médicaments que vous avez donnés vont être utilisés à bon escient. Il ne reste qu'à vous rassurer que ces médicaments vont être utilisés pour les besoins des malades, surtout pour l'intérêt



La délégation à l'orphelinat Notre-Dame de Nazareth.

## Chez les Petites Sœurs des Pauvres

Jeudi 21 novembre, c'était le tour de la communauté des Petites Sœurs des pauvres, près de la cathédrale Sacré-Cœur, d'accueillir la délégation de la Sclog, venue à la maison des personnes du troisième âge, pour y faire un don composé de vivres (boîtes de conserve, poisson salé, cuisines de poulet, huile de cuisine, sucre, thé, café, haricot, etc) et de consommables (papier hygiénique, brosses à dent, pâte dentifrice, etc). Ce don, appuyé d'une enveloppe de 300.000 francs Cfa, a été réceptionné



Le Dg de Sclog Frédéric De Vos remettant le don au Dg du C.h.u.

par Sr Maria-Anne, supérieure de la communauté, en présence de Sr Blandine, son adjointe. Actuellement, l'hospice des Petites Sœurs des pauvres compte une cinquantaine de pensionnaires, des personnes du troisième âge, femmes et hommes, qui y sont internées. «Nous sommes très reconnaissantes pour ce geste. Nous ne

centres, en présence de Sr Lucie, la gestionnaire. Le don était appuyé d'une enveloppe d'un million 265 mille francs Cfa. Une véritable bouffée d'oxygène pour ce centre d'accueil créé il y a 25 ans, et qui est confronté à plusieurs difficultés, et qui élève, actuellement, 48 enfants abandonnés, dont l'âge varie de 0 à 16 ans. Ces derniers



Le Dg de Sclog et sa délégation au Centre Paul Kamba.

enfants abandonnés. C'est pire d'être enfant abandonné que d'être orphelin. Ce dernier peut connaître certains parents. Mais les enfants abandonnés n'ont personne. Ils ne connaissent jamais, même pas la figure de leur papa ou de leur maman. C'est notre souci. Quand ils arrivent à l'âge d'adolescence, c'est difficile. Mais nous continuons, aussi longtemps que Dieu nous donne la force.

C'est une situation sociale moralement pénible pour les religieuses qui tiennent ce centre d'accueil. La directrice du centre a, par exemple, révélé que



Au centre d'accueil Béthanie.

des enfants qu'elles ont réussi à placer dans des familles d'accueil en France, leur ont demandé, si leurs parents biologiques, leurs mamans, en les abandonnant, n'ont pas laissé un mot, une lettre prouvant un repère par lequel ils peuvent les retrouver. Question extrême-

ment embarrassante pour les religieuses qui les élèvent. En effet, ce sont les sœurs qui s'occupent de tout: donner les noms, inscrire à l'Etat-civil, à travers des procédures judiciaires, puis les inscrire à l'école. Tout ceci sans l'assistance des pouvoirs publics. Une situation qui devrait interpeller le gouvernement. Cela prouve le drame des enfants abandonnés dans la société congolaise.

## A l'Orphelinat Notre-Dame de Nazareth

L'orphelinat Notre-Dame de Nazareth, au quartier Mpila, dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement Ouenzé, était la dernière étape de la tournée de la délégation de la Sclog. Dirigé par Sr Marie-Thérèse Ongayolo, cet orphelinat héberge 60 enfants âgés de 3 à 17 ans. Parmi eux, il y a 60% d'enfants abandonnés, les autres étant des orphelins. L'apport financier, qui a appuyé le don en nature, est d'un montant de 200.000 francs Cfa. Sr Marie-Thérèse Ongayolo a remercié la société Sclog, pour ce geste généreux. «Ce n'est pas pour la première fois que vous venez nous exprimer votre solidarité. Je peux vous rassurer que les premiers bénéficiaires sont les enfants, parce que ce don a été donné pour eux. C'est normal qu'ils soient les premiers profiteurs. Mais, si quelqu'un frappe à notre porte, on peut aussi l'aider», a confié Sr Ongayolo. Partout où il a été reçu, avec sa délégation, Frederick De Vos a eu le même message d'encouragement: «Ce don est un symbole de notre solidarité. Nous connaissons le flot de problèmes que vous gérez au quotidien. Nous venons, à travers ce geste, vous encourager à aller de l'avant, à persévérer dans votre noble tâche, en dépit des difficultés. Tant que ce sera possible, nous ne manquerons pas de vous soutenir, vous ou d'autres structures œuvrant dans le domaine».



Les enfants internés à l'orphelinat de Notre-Dame de Nazareth.

ment embarrassante pour les religieuses qui les élèvent. En effet, ce sont les sœurs qui s'occupent de tout: donner les noms, inscrire à l'Etat-civil, à travers des procédures judiciaires, puis les inscrire à l'école. Tout ceci sans l'assistance des pouvoirs publics. Une situation qui devrait interpeller le gouvernement. Cela prouve le drame des enfants abandonnés dans la société congolaise.

## Au Centre d'accueil Béthanie

Le directeur général de la Sclog et sa délégation étaient, ensuite, les hôtes du centre d'accueil Béthanie, au quartier Dix-Maisons, à Mougali, le quatrième arrondissement de Brazzaville. Le don fait a été reçu par Sr Angélique, la directrice du

## A l'hospice Paul Kamba

Le célèbre hospice de vieillards Paul Kamba, à Poto-Poto, n'a pas été oublié par la Sclog. Un



CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE  
OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville  
B.P: 13 865 - Tél.: 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 04.450.47.96  
E-mail: etudebouboutou@yahoo.fr - République du Congo

## THE WORSHIP CO-OPORATION SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

### INSERTION LEGALE

Suivant Acte en date du huit août deux mil treize, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU- BEMBA, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de Baongo, folio 145/12, numéro 1943, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Forme Juridique:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

**Dénomination Sociale:** THE WORSHIP CO-OPORATION;

**Siège Social:** La Société est fixé à Brazzaville, 64 Bis, rue Raymond Paillet, Baongo (République du Congo);

**Capital Social:** un million de francs Cfa, divisé en cent parts de dix mille francs Cfa chacune, entièrement souscrites;

**Objet Social:** La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: Travaux Publics (entretien Bâtiments) - Vente de matériel et Accessoires informatiques - Achat et Vente des véhicules de tous genres;

**Durée:** La durée de la Société et de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter

de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;

**Apports en numéraire:** Par acte portant déclaration notariée de souscription et de versement de parts, reçu par le Notaire soussigné, le 8 août 2013 et enregistré le 12 août de la même année, Folio 145/13, sous le n° 1944, correspondant à la libération intégrale des parts souscrites;

**Administration:** la Société est administrée par Monsieur BOUKOU Ghislain, Natacha-Renaud, avec les pouvoirs les plus étendus en pareilles matières;

**Dépôt au Greffe:** Les pièces constitutives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 13 août 2013, sous le numéro 13 DA 904;

**Immatriculation:** La Société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 13 août 2013, sous le numéro 13 B 4525.

**POUR INSERTION,**

**Me J.B. BOUBOUTOU-BEMBA,**  
Notaire

Office Notarial Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville Brazzaville  
B.P: 13861/Tél.: 06.665.65.90/E-mail: etudebouboutou@yahoo.fr  
République du Congo

## INFORMATIQUE BUREAUTIQUE SERVICES - CONGO «IBS-CONGO»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle/Capital social: 5.000.000 francs CFA  
Siège social: 32 Ter, rue Bomitabas - Moungali, Brazzaville  
(République du Congo)  
RCCM: CG - BZV - RCCM 13 B 4694 - République du Congo

### INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du huit novembre deux mil treize, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, Notaire titulaire d'un Office notarial à la résidence de Brazzaville, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique;

**Objet social:** La Société a pour objet, en République du Congo et à l'Etranger:  
- vente de matériel informatique, bureautique, fournitures scolaires, maintenance.  
Et, généralement, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement;

**Dénomination sociale:** INFORMATIQUE BUREAUTIQUE SERVICES - CONGO;

**Siège social:** 32 Ter, rue Bomitabas, Moungali, Brazzaville;

**Durée:** la durée de la société est fixée 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

**Capital social:** Cinq millions (5.000.000) de francs CFA divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

**Administration de la Société:** La Société est gérée et administrée par Monsieur DIAKITE Maimi M., demeurant à Brazzaville;

**Dépôt légal:** Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 13 novembre 2013, sous le numéro 13 DA 1204;

**Immatriculation:** La Société INFORMATIQUE BUREAUTIQUE SERVICES - CONGO est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-RCCM 13 B 4694.

*Pour avis,*

**Maître Jean-Baptiste  
BOUBOUTOU-BEMBA,**  
Notaire

Office Notarial Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville Brazzaville  
B.P: 13861/Tél.: 06.665.65.90/E-mail: etudebouboutou@yahoo.fr  
République du Congo

## TONDA

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle/Capital social: 1.000.000 francs CFA  
Siège social: P.13-045 V Moukondo - Brazzaville  
(République du Congo)  
RCCM: CG - BZV - RCCM 13 B 4703 - République du Congo

### INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du quinze novembre deux mil treize, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, Notaire titulaire d'un Office notarial à la résidence de Brazzaville, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique;

**Objet social:** La Société a pour objet, en République du Congo et à l'Etranger:  
- Importation du ciment; poissons salés; matériaux de construction et vente.

Et, généralement, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement;

**Dénomination sociale:** TONDA;

**Siège social:** P.13-045 Moukondo, Brazzaville;

**Durée:** la durée de la société est fixée 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

**Capital social:** Un million (1.000.000) de francs CFA divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

**Administration de la Société:** La Société est gérée et administrée par Madame KOUNKOU née MILANDOU Dieudonnée Marie Jeanne, demeurant à Brazzaville;

**Dépôt légal:** Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 19 novembre 2013, sous le numéro 13 DA 1217;

**Immatriculation:** La Société TONDA est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-RCCM 13 B 4703.

*Pour avis,*

**Maître Jean-Baptiste  
BOUBOUTOU-BEMBA,**  
Notaire

Office Notarial Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville Brazzaville  
B.P: 13861/Tél.: 06.665.65.90/E-mail: etudebouboutou@yahoo.fr  
République du Congo

## F.N. SERVICES

Société à Responsabilité Limitée/Capital social: 1.000.000 francs CFA  
Siège social: P.13 V, SONACO - Moukondo  
Brazzaville (République du Congo)  
RCCM CG/BZV/ 13 B 4702 - République du Congo

### INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du quatorze novembre deux mil treize, reçu par Maître J.B. BOUBOUTOU-BEMBA, Notaire titulaire d'un Office notarial à la résidence de Brazzaville, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique;

**Objet social:** La Société a pour objet, en République du Congo et à l'Etranger:  
- bâtiments-Travaux Publics; import-export (Alimentation, habillement et cosmétiques).

Et, généralement, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

**Dénomination sociale:** F.N. SERVICES;

**Siège social:** P.13 V, SONACO - Moukondo, Brazzaville;

**Durée:** la durée de la société est fixée 99

années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

**Capital social:** Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) francs chacune, entièrement souscrites;

**Administration de la Société:** Conformément aux dispositions statutaires, Mademoiselle NGOYANTSAY Frida Estelle a été nommée en qualité de gérante de la Société, pour une durée de deux ans;

**Dépôt légal:** Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 19 novembre 2013, sous le numéro 13 DA 1216;

**Immatriculation:** La Société F.N. SERVICES est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM CG/BZV/13 B 4702.

*Pour avis,*

**Maître Jean-Baptiste  
BOUBOUTOU-BEMBA,**  
Notaire



«Sanzas de Mfoa», le Trophée des créateurs

## La dixième édition aura lieu le 11 décembre prochain

Événement annuel, les «Sanzas de Mfoa», le Trophée des créateurs, sont destinés à honorer et à faire reconnaître aux personnalités qui se sont distinguées par leurs créations, dans les domaines culturels et scientifiques ou par la contribution qu'elles ont apportée au rayonnement créatif du Congo ou de l'Afrique. L'acte 10 de cette grand-messe culturelle organisée par le Groupe Pella Yombo (G.p.y) aura lieu, le mercredi 11 décembre 2013, à l'hôtel Ledger Plaza, à Brazzaville.

Les lauréats de la dixième édition des Sanzas de Mfoa, le Trophée des créateurs, seront récompensés dans quatre catégories: Créativité culturelle (littérature, peinture, musique, sculpture, cinéma, théâtre et mode); Promotion managériale (santé, éducation, industrie, nouvelles technologies, médias, économie et finances, commerce, agriculture, sport, social, environnement...); Reconnaissance aux doyens; et Prix spécial du jury.

A en croire Beethoven Henri Germain Yombo, le manager-promoteur du Groupe Pella Yombo, les récipiendaires sont, déjà, connus. Leurs noms seront dévoilés, le 11 décembre prochain, à partir du 19h30, à l'hôtel Ledger Plaza.

Porté sur les fonts baptismaux,

le 21 juin 2003, dans les jardins de l'ex-hôtel Le Méridien, à Brazzaville, les Sanzas de Mfoa répondent à une nécessité qui se présente sous un double aspect. En effet, depuis la fin de la période trouble que le Congo a connue, dans son effort de réorganisation de l'Etat, le gouvernement congolais, ne pouvant refaire tout au même moment, a laissé un vide en matière de nécessité d'encouragement. D'où la positive attitude du Groupe Pella Yombo de combler ce vide, en vue de contribuer à la reconstruction de la nation déchirée et éplorée et à son rayonnement sur l'échiquier international. C'est dans ce contexte fragile que le Groupe Pella Yombo crée ce concept, afin de faire honneur aux créateurs congolais qui se sont distingués au cours de l'année



Pella Yombo Beethoven.

précédente et de faire reconnaître aux créateurs congolais et africains pour l'ensemble de leurs œuvres et pour leur opiniâtreté à promouvoir l'ingéniosité du continent africain. Il s'agit là, de soutenir la renaissance, de conforter la créativité et de promouvoir le professionnalisme. Signalons que le contenu des Sanzas de Mfoa a été, périodiquement, amendé, notamment avec la composition du comité d'organisation et les différen-

tes compositions du jury qui ont suivi les restructurations successives nécessaires pour son aura.

Le premier contenu, à sa création, en 2003, est: Prix de la culture du Congo «Clin d'œil à».

Le deuxième, en 2008, est: Grand prix des arts et des lettres du Congo «Bokeli ya Congo» et «Les Sanzas de Mfoa».

Et, enfin, le troisième, depuis 2012, est: «Le Trophée des créateurs».

Parmi les lauréats des Sanzas de Mfoa

figurent des artistes musiciens congolais et étrangers: Jean-Serge Essous, Zao, Roga Roga, Antoine Moundanda, Youlou Mabiala, Jacques Loubelo, Nino Malapet, Michel Boyibanda; L'Or Mbongo, Wendo Kolosoy, Tshala Mwana, Papa Tabu Ley (RDC); Adja Soumano (Mali); Aïcha Kone (Côte d'Ivoire); Pierre Akendengue (Gabon); Sophie Edia (Bénin), et San Fantomas (Cameroun).

Véran Carrhol YANGA

6<sup>ème</sup> édition du Grand prix Afrique du théâtre francophone

## Trente-huit nominés pour cinq prix

Prélude à la célébration des festivités marquant les 60 ans de la littérature congolaise qui seront célébrées sous le signe de la dynamisation des ponts culturels, il se tient, du 23 au 28 novembre 2013, à Brazzaville, la 6<sup>ème</sup> édition du Grand prix Afrique du théâtre francophone qui mettra en exergue 38 nominés africains du théâtre autour d'un concours qui déterminera cinq lauréats.

Le programme de cette édition prévoit, entre autres activités, les spectacles populaires et de fou rire, le

symposium sur les perspectives d'une économie culturelle, ainsi que des hommages aux écrivains dramaturges pour la

contribution de leurs œuvres au théâtre africain.

La cérémonie d'ouverture de cette 6<sup>ème</sup> édition a eu lieu, samedi 23 novembre 2013, à l'auditorium du Ministère des affaires étrangères et de la coopération. Sous les auspices d'Henri Djombo, ministre de l'économie forestière et du développement durable, président de l'Uneac (Union nationale des écrivains et artistes congolais). En présence de la

conseillère du chef de l'Etat à la culture, Lydie Pongault. La première journée a été marquée par la présentation de deux pièces théâtrales intitulées: «Le régicide», de la troupe théâtrale du lycée Pierre Savorgnan De Brazza, et le «Secret de famille», du Théâtre Sans voix. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions

Pascal BIOZI KIMINO

Musique

## Le quatuor Arc en Cello de France s'est produit à Dolisie!

Elles ont quitté Paris, il y a quelques jours. Les quatre talentueuses et magnifiques jeunes filles françaises (Manon Kurzenne, Julie Sevilla-Fraysse, Manon Ponsot et Emilie Rose) du quatuor de violoncelles «Arc en Cello» sont arrivées à Dolisie, la 3<sup>ème</sup> ville du pays, jeudi 21 novembre 2013, en fin de matinée. Dans la soirée, elles ont offert, gratuitement, un concert de violoncelles, à l'Hôtel de ville de Dolisie. Une grande première dans la capitale de l'or vert, ce concert, très émouvant, est le fruit d'un partenariat culturel que la Commune de Dolisie, à travers sa médiathèque, a conclu, récemment, avec l'Institut français du Congo à Pointe-Noire. Et c'est à ce titre que Franck Patillot, le directeur-adjoint de cette institution culturelle française, a accompagné les quatre musiciennes, à Dolisie.

Avec une virtuosité et des sonorités hors pair, le quatuor a servi au public, venu des quatre coins de la ville, un spectacle de très haute facture. En retour, le public ne pouvait pas contenir ses émotions. Tellement ces violoncellistes leur ont offert un voyage immobile au septième ciel. Acclamations nourries. Nombreux dans la salle de spectacle, avaient tout le temps de mourir, sans avoir eu une seule occasion d'assister à une prestation de violoncelles. Encore moins, à un concert produit au féminin. Mais c'est quoi le violoncelle? marmonnaient certains. «Le violoncelle étant l'un des instruments à cordes qui

compose le quatuor à cordes où nous retrouvons le violon; l'alto, le violoncelle, et la grand-mère: la contrebasse. Dans ce quatuor, il y a un instrument merveilleux que vous allez pouvoir entendre: le violoncelle. Donc, ce soir, un programme riche et varié proposé par le quatuor Arc en Cello, composé de quatre musiciennes de grand talent qui sont arrivées de France, samedi dernier», a indiqué le directeur-adjoint de l'Institut français du Congo à Pointe-Noire, Franck Patillot. Et d'ajouter: «C'est au conservatoire de Nice que les quatre jeunes musiciennes se rencontrent, dans la classe de violoncelle de Frédéric Audibert et de



Après le concert, le quatuor pose pour la postérité.

Guillermo Lefever. De ces cours à deux, à cinq, à dix, voire davantage, elles découvrent le plaisir de jouer ensemble, le sens du partage et l'émulation musicale, mais aussi une belle et forte amitié autour de la même passion: le quatuor de violoncelles. Arc en Cello devient, alors, une évidence et une nécessité. Avec le violoncelle pour seul prisme de leurs émotions musicales, le quatuor Arc en Cello mêle les styles et les époques. Depuis quelques années, les quatre jeunes artistes de talent se produisent, régulièrement, sous différentes

formations, en France et à l'étranger». De retour de Pointe-Noire où ce quatuor de violoncelle était attendu pour une production à l'Institut français, les quatre violoncellistes ont fait une petite escale au village Mpounga, dans le district de Mvouti, sur la route nationale n°1. Tenez-vous bien, elles ont émerveillé les riverains... Sous l'œil indiscret de Franck Patillot.

Eric MAHOUNGOU-NZINGOU  
Correspondant permanent à Dolisie

C.i.m (Conseil international de la musique)

## Gervais Hugues Ondaye réélu au bureau exécutif



Gervais Hugues Ondaye.

Le C.i.m (Conseil international de la musique), organisation créée par l'Unesco en 1949, a tenu sa 35<sup>ème</sup> assemblée Générale électorale, à Brisbane, en Australie. Le lundi 25 novembre 2013, cette institution a procédé au renouvellement de son bureau exécutif. A l'issue de l'élection, le Congolais Gervais Hugues Ondaye, candidat afri-

cain, a été réélu au bureau exécutif du C.i.m, pour un nouveau mandat de deux ans.

Cette réélection qui honore le Congo et l'Afrique, vient donc consacrer les efforts de ce digne fils en faveur de la création, la protection et la valorisation de la musique africaine.

C.E.

### REMERCIEMENTS

Suite au décès de leur regrettée fille et sœur NGATSEKE Nanette, survenu le 07 Novembre 2013, à Brazzaville et inhumée le 14 du même mois, Monsieur NGATSEKE Gilbert, ancien Maire de Poto-Poto, et famille remercient les amis et connaissances et particulièrement les compagnons de Mbounda (Dolisie), les membres de l'Association «LONGA KOLO TE» et ceux du club Solidarité Fraternité, pour leur affectueuse assistance morale, matérielle et financière.

Qu'ils trouvent tous, ici, l'expression de leur profonde reconnaissance.

### ANNONCE

Une Organisation Internationale recherche des villas ou Duplex à louer situées de préférence dans un Rayon de 1,5 Km de la maternité Blanche Gomez. Lesdites résidences doivent obéir aux normes et dimensions standards y compris:

- De l'espace pour générateur et pour un véhicule
- De l'espace pour une guérite de sécurité
- Une cour très grande
- Un parking auto interne et externe
- Une bache à eau
- Un mur de clôture de 3 m de hauteur
- Grille de sécurité au niveau de toutes les ouvertures (Portes et fenêtres au rez-de-chaussée).
- Une salle à manger très vaste
- Un grand salon
- Une cuisine vaste et moderne

Pour les plus amples renseignements, veuillez contacter:

L'Agent en Charge du Service Logement au numéro:  
05.563.33.10 / 05.563.33.19

### ANNOUNCE

An International Organization is looking for single villas or duplex (3 rooms) located rather in the city 1,5 km around of the maternity Blanche Gomez. Those residences have to obey the standards and the standard dimensions including:

- Internal parking and generator space
- Water tank
- Perimeter wall of 3 meters
- Window and Door grills
- Large yard
- Large dining room
- Large living room
- Parking inside and outside the compound
- And a nice kitchen

Should you require further information, please contact:

The Agent in charge of the Housing Service in the cell-phone: 05.563.33.10 / 05.563.33.19



## IN MEMORIAM

M'FINA Gaston Claude  
«Yung Byrakeim»

(16 novembre 2012  
16 novembre 2013)

Il y a un an que notre mari et père a été rappelé à Dieu.

A l'occasion de cet anniversaire, la veuve et les enfants M'FINA prient ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour lui.



## NECROLOGIE



Les enfants M'FINA, M. André FOUKA et le groupe de prière «Aimons-nous Jésus» ont la profonde douleur d'annoncer à la famille, aux amis et connaissances le décès de leur mère et bergère, Suzanne NGASSIEMA «Mère Suzie», le 19 novembre 2013, à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient à son domicile, à Loua (derrière l'église protestante, ar-rêt Mankessi).

L'enterrement aura lieu, le mercredi 27 novembre 2013, au cimetière privé de Mafouta, après la levée du corps à la morgue de Makélékélé.

ETUDE Me H.A MACAYA BALHOU  
NOTAIRE  
Sise immeuble CNSS, 3<sup>ème</sup> étage, porte 303  
B.P: 417 - Téléphones: 00242 05 557 44 10/06 661 11 33  
Pointe - Noire, République du Congo

## INSERTION LEGALE SOCIETE L.C SARLU

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Capital Social: 1.000.000 Francs CFA  
Boulevard Moe MAKOSSO (Marché central)  
B.P: 1483, Tél.: 05 533 53 38  
RCCM: 13 B 1255, République du Congo

Suivant Acte authentique en date à Pointe-Noire du onze novembre deux mille treize, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et les statuts;

**Objet Social:** La Société a pour objet, en République du Congo:

- Commerce général;
- Import - Export;
- Salon de coiffure;
- Maroquinerie;
- Transport en commun;
- Transport marchandises;
- Accessoires beauté;
- Habillement.

**Dénomination Sociale:** La société prend la dénomination suivante: L.C SARLU;

**Siège Social:** Le siège social est fixé à Pointe-Noire, boulevard Moe MAKOSSO (Marché central), B.P: 1483;

**Durée:** La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

**Capital Social:** Un million de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

**Administration de la Société:** La Société est gérée et Administrée par Madame Sandrelli Valia Karen OKONGO née BAKALA - DELLAU, demeurant à Pointe-Noire, quartier OCH, Arrondissement n°1 LUMUMBA.

**Dépôt Légal:** Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 05 novembre 2013, Sous le numéro 12 DA 2495;

**Immatriculation:** La Société dénommée L.C SARLU est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM CG/PNR/13 B 1255.

Pour avis,  
Le notaire



Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles. L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.

### Nos services:

- \* impression de toutes cartes confondues
- \* impression des calendriers
- \* conception des logos
- \* impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
- \* reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:

Contactez: 06 672 45 27

Attaché de Direction commerciale: Blaise BIKINDOU

Tél: (242) 05 590 39 11 ou 06 666 43 09

Collaboratrice: Elisabeth NTONI

Tél: 01 087 15 33/06 671 85 67

Imprimerie Saint Paul: 79 ans de savoir-faire à vous plaire.

ETUPE DE MAITRE Hortense MVINZOU LEMBA  
NOTAIRE

05 551-36-01/06 650-53-28/22 281-07-42  
Brazzaville - République du Congo

## XTREME PRODUIT LIMITE

«Société à Responsabilité Limitée»  
Au capital d'Un Million (1.000.000) de F. CFA  
Siège social: sis au n°28 de la rue Malima, MOUNGALI, Brazzaville.  
République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire titulaire d'un office en la résidence de Brazzaville, le vingt-quatre septembre deux mil treize, il a été constitué, conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), une Société à Responsabilité Limitée dénommée: «XTREME PRODUIT LIMITE», enregistrée à Brazzaville aux domaines et timbres de Poto-poto, en date du vingt-six septembre deux mil treize, sous folio 170/9 N°2414, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le n° RCCM CG/BZV/13 B 4611 du vingt-sept septembre deux mil treize.

La société présente les caractéristiques suivantes:

**Dénomination:** «XTREME PRODUIT LIMITE»;

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.);

**Objet:**  
La société a pour objet:  
- Import-export ;  
- Vente de boissons étrangères et loca-

les;  
- Habillement;  
Et, généralement, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, susceptibles à en faciliter la réalisation, l'extension et le développement;

**Capital social:** Un million (1.000.000) de F. CFA;

**Gérance:** la société est gérée par Monsieur Livinus Chineyera UZOUKWU, pour une durée illimitée;

**Siège social:** sis au n° 28 de la rue Malima, MOUNGALI, Brazzaville, République du Congo;

**Durée de la société:** 99 ans;

**R.C.C.M:** CG/BZV/13 B 4611 du vingt-sept septembre deux mil treize.

Pour Insertion,

Maître Hortense MVINZOU LEMBA

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT  
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA  
(à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),  
Centre-ville Brazzaville.  
Tél.: (00242) 05.775.69.43/06 668.58.14; B.P: 15.244  
E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr  
République du Congo

## ANNONCE LEGALE

### “M.D CONSTRUCTION” S.A.R.L.

Société A Responsabilité Limitée  
Au Capital de 1.500.000 FRANCS CFA  
Siège Social: Brazzaville, 57, rue Okouloumbié, Mikalou.  
RCCM: CG/BZV/13 B 4706  
REPUBLIQUE DU CONGO.

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire, en la résidence de Brazzaville, le 21 octobre 2013, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 11 novembre 2013, sous Folio 198/1, numéro 2736, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

**Dénomination:** «M.D CONSTRUCTION»;  
**Forme Sociale:** Société A Responsabilité Limitée (SARL);  
**Associés:** 1- Monsieur HOMET Blaise;  
2- Madame HOMET née ONDZIET Alexandrine Augustine;  
3- Monsieur HOMET Charles Blaise Didier.

**Capital Social:** UN MILLION CINQ CENT MILLE (1.500.000) FRANCS CFA, divisé en cent cinquante (150) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 150, entièrement libérées par les associés;

**Siège social:** Brazzaville, 57, rue Okouloumbié, Mikalou;

**Objet social:** La société a pour objet, en République du Congo:  
\* Les prestations de services et le contrôle technique tout corps d'état de bâtiments;

\* La construction de bâtiments et génie civil.  
**Durée:** quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;  
**Déclaration notariée de souscription et de versement:** aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 21 octobre 2013 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 11 novembre 2013, sous folio 198/2 numéro 2737, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par les associés;

**Gérant statutaire:** Monsieur HOMET Blaise, de nationalité congolaise;  
**Dépôt légal** a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 20 novembre 2013, sous le numéro 73 DA 1219;

**Immatriculation au RCCM:** La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 20 novembre 2013, sous le numéro CG/BZV/13 B 4706.

Pour avis,  
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,  
Notaire.



www.groupebatimat.com

Du 23 novembre au 07 décembre 2013

# QUINZAINÉ EN OR

SUR TOUS LES PRODUITS

-40%

-50%

POINTE NOIRE  
**Batimat**

Allée Mamboma (derrière le tribunal) - B.P 868 Pointe Noire - REPUBLIQUE DU CONGO  
Tél : (+242) 05 559 26 42 - Email : batimatcongo@yahoo.fr

ÉTANCHÉITÉ

CARRELAGE

SANITAIRE

LUMINAIRE

PLOMBERIE

ROBINETTERIE



Omnisports

# Tournant décisif pour les Jeux africains de 2015

Toute équivoque est levée sur l'organisation des 11<sup>èmes</sup> Jeux africains, contrairement à certains pronostics pessimistes. La commission de l'Union africaine a, en marge des travaux de la première réunion conjointe entre l'U.a (Union africaine), l'A.c.n.o.a (Association des comités nationaux olympiques d'Afrique), l'U.c.s.a (Union des confédérations sportives africaines), avec le Coja (Comité d'organisation des Jeux africains de Brazzaville, tenue samedi 23 novembre 2013, donné son feu vert au Congo pour les organiser, en 2015.

Mustapha Sidiki Kaloko, pour la commission de l'U.a, propriétaire des Jeux depuis la dissolution du C.s.s.a (Conseil supérieur du sport en Afrique), et Léon Alfred Opimbat, ministre des sports et président du comité de coordination du Coja, pour le Congo, ont paraphé le protocole d'accord déterminant les modalités d'organisation desdits jeux, en 2015, à Brazzaville. Ensuite, Léon Alfred Opimbat a réceptionné l'emblème des Jeux africains et le drapeau de l'U.a, qu'il a transmis au président Denis Sassou Nguesso, en les remettant à Firmin Ayessa, directeur de cabinet du chef de l'Etat.

Les 11<sup>èmes</sup> Jeux africains auront, donc, bel et bien lieu à Brazzaville. En juillet 2015. Avec un programme musclé: au moins 20 disciplines olympiques, 2 disciplines paralympiques, 1 discipline non olympique et, au moins, deux disciplines de démonstration. Le Congo doit, désormais, créer toutes les facilités nécessaires qui ont trait à leurs préparatifs et leur organisation. D'ores et déjà, Firmin Ayessa a donné l'assurance que la promesse du président Denis Sassou Nguesso d'accueillir la jeunesse sportive africaine sera tenue. Que le Congo «travaille avec ardeur pour mériter d'organiser ces jeux» et que le pays, qui les prépare avec ingéniosité, «fera son devoir, tout son devoir d'être dans les temps et les délais».

La coordination du Coja avait fière allure, à la première réunion



Mustapha Sidiki Kaloko et Léon Alfred Opimbat, après la signature du protocole d'accord.

conjointe avec l'U.a, l'A.c.n.o.a et l'U.c.s.a. Le ministre Opimbat a expliqué que le Congo offrira à l'Afrique sportive les meilleurs jeux qu'elle n'a peut-être jamais connus. Que le Congo s'est doté des organes de gestion des Jeux, malgré le retard dans la mise en place du Coja. Que les infrastructures en construction (stade de football et d'athlétisme, palais des sports, complexe nautique, village des jeux, etc.), à Kintélé, banlieue Nord de Brazzaville, et celles existantes (Gymnase de Ouenzé, Stade d'Ornano, Stade Massamba-Débat, etc.), en cours de réhabilitation, au centre de la ville, n'auront rien à envier aux plus grands sites du sport international.

Les délégués de la commission d'évaluation, venus s'assurer que la capitale congolaise répond bien au cahier des charges de l'U.a, ont pu juger sur place que la parole du Congo est sacrée et que la préparation de Brazza 2015 se poursuit dans les meilleures conditions. Leur satisfaction est sans réserve. «Nous partons de Brazzaville rassurés. Tenant compte de ce que nous avons vu et des explications qui nous ont été données, nous sommes convaincus que les délais seront respectés», a déclaré Michel Tchoya, secrétaire général de l'U.c.s.a. Toutefois, en faisant le bilan de la visite d'inspection des infrastructures, l'équipe d'inspection a fait des observations et recommandations par rapport à chaque installation. Un suivi fréquent des confédérations sportives est né-



Les délégués pendant les travaux de la première réunion d'évaluation...

cessaire, afin que les installations soient conformes aux standards internationaux. Par ailleurs, un consensus s'est dégagé sur le fait que de gros efforts doivent être déployés par l'U.c.s.a, la commission de l'U.a, les confédérations sportives internationales et le Congo, pour permettre aux Jeux africains de 2015 d'être qualificatifs aux Jeux olympiques de Rio, en 2016.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

## Centre de formation de football de Brazzaville

# Du neuf en vue à la rentrée sportive

Le C.n.f.f (Centre de formation de football) de Brazzaville, creuset des Diables-Rouges cadets et juniors, aura un nouveau sélectionneur, chargé de la détection, de la formation et du recrutement, en l'occurrence l'Italien Paolo Berrettini, âgé de 65 ans. Il a fait sa première apparition publique, lundi 25 novembre 2013, à l'occasion de la rentrée sportive du centre, supervisée par le ministre des sports et de l'éducation physique, Léon Alfred Opimbat.

Paolo Berrettini est arrivé, samedi 23 novembre, à Brazzaville, où il rencontrera les autorités sportives nationales, histoire de préciser la feuille de route globale de sa mission, et, peut-être aussi, le directeur du C.n.f.f, pour connaître ses souhaits et, probablement, ses orientations par rapport à la formation des joueurs.

Ce qui est sûr, Paolo Berrettini est bien parti pour succéder au Français Eddie Hudanski. Avant même la finalisation du contrat de



Le ministre Opimbat visitant les installations du C.n.f.f

l'heureux élu, la mission précise qui lui est assignée, conformément à l'appel international à candidatures lancé par le Ministère des sports, consiste à relancer le football des jeunes au Congo, avec pour objectifs précis: mettre en chantier les équipes du centre, dans le cadre de l'association sportive du C.n.f.f, et les qualifier

pour les coupes d'Afrique des nations U17 (cadets) et U20 (juniors). En outre, il doit préparer les jeunes du centre à intégrer l'équipe olympique du Congo (U23) et contribuer à leur victoire aux 11<sup>èmes</sup> Jeux africains de Brazzaville, en 2015.

Ancien joueur des séries C et D, dans son pays, Paolo Berrettini a



L'italien Paolo Berrettini.

eu une très grande expérience dans la préparation des U16, U17 et U19 d'Italie, entre 1997 et 2003. C'est, d'ailleurs, sous sa houlette que l'Italie a remporté, en 2003, l'Euro U19.

Avant la cérémonie officielle de rentrée sportive, le ministre des sports, Léon Alfred Opimbat, a visité les installations du Centre national de formation de football, avant d'assister au match amical de rentrée qui a opposé la sélection U17 et U19 du C.n.f.f à l'équipe GMT, pensionnaire de la Division 3 de la ligue de Brazzaville.

G.M.

## Coupe de la Confédération

# Au C.S Sfaxien la première manche

La manche aller de la finale de la Coupe de la Confédération a vécu. Elle a souri aux Tunisiens du C.S Sfaxien, vainqueurs, samedi 23 novembre 2013, au Stade Radès, de Tunis, du T.P Mazembé, par 2-0. C'est, pour eux, une option sur la victoire finale. La manche retour aura lieu, samedi 30 novembre.

Déjà vainqueur de la Coupe de la Confédération, à deux reprises (2007, 2008), le CS Sfaxien est bien parti pour ajouter une troisième couronne, dans cette épreuve, à son palmarès. Les Sfaxiens ont fait le break devant leurs adversaires. Ils iront les défier, la semaine prochaine, à Lubumbashi. C'est Didier Ibrahim Ndong qui ouvrait le score sur un bon service de Fakhreddine Ben Youssef, à l'issue d'une belle chevronnée. D'une frappe superbe au ras du poteau, le prometteur milieu de terrain gabonais ne laissait aucune chance à Robert Kidiaba (16<sup>ème</sup>, 1-0).

Malgré une bonne réplique d'Ulimwengu, de la tête (25<sup>ème</sup>), ce sont encore les hôtes qui se procuraient les meilleures occasions en fin de mi-temps.

Après les citrons, Ulimwengu se signalait, en trouvant le petit filet (75<sup>ème</sup>). Nkulukuta sauvait son camp, sur la ligne (87<sup>ème</sup>). Alors qu'on s'acheminait vers une courte victoire, Khenissi faisait mouche, sur un nouveau service de Ben Youssef (90<sup>ème</sup> +1, 2-0).

Les Corbeaux devront sortir le grand jeu dans leur fief, à Kamalondo, s'ils veulent atteindre l'objectif fixé par Katumbi Tchawwé, leur président. Pour remporter le trophée, ils devront s'imposer, au match retour, par trois buts d'écart. Une performance difficile, mais pas impossible, si l'on jette un coup d'œil sur les archives: lors de la finale de la Ligue des champions d'Afrique, en 2010, T.P Mazembé avait étrillé, 5 à 0, un autre club tunisien, l'Espérance de Tunis, et s'était adjugé le titre. L'histoire se répètera-t-elle?

## Eric-Pressing

### PRESSING DE LUXE

Situé au coeur économique de: \* Brazzaville  
rond-point Mougali \* Pointe-Noire centre ville,

## ERIC-PRESSING

### ERIC

- \* E = Expérience dans le cadre de Nettoyage à Sec
- \* R = Remplissant toutes les conditions de lavage
- \* I = Irréprochable pour un travail soigné et bien fait
- \* C = Compétence qui fait la différence

### PRESSING

- \* P = Professionnel confirmé
- \* R = Reste fidèle au bon service
- \* E = Entretien de qualité inégalable
- \* S = Service non stop
- \* S = Sollicité par les clients exigeants
- \* I = Incomparable, toute la ville en parle
- \* N = Nommé ERIC-PRESSING
- \* G = Garantit la longévité de nos vêtements

Faites confiance à notre pressing de luxe



Une palette complète de services professionnels à votre disposition

- INTEGRATEUR NATIONAL & INTERNATIONAL
- MANUTENTION PORTUAIRE
- CONSIGNATION DE NAVIRES
- FRET AERIEN & MARITIME
- DOUANE & TRANSIT
- LOGISTIQUE
- DEMENAGEMENT



Notre devise  
**ALLER LOIN**

**SERVICE COMMERCIAL**

BRAZZAVILLE: 1, AVENUE FOCH (Face à la Matrice)  
TÉL: (+ 242) 05 550 10 87 / 06 622 00 01  
POINTE-NOIRE: ROND-POINT KASSA (Face au CT)  
TÉL: (+ 242) 05 550 10 75 / 06 622 00 03

Membre du réseau GTO

www.giinternational.net      www.onf.fr